



United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
Organización de las Naciones Unidas para la Educación, la Ciencia y la Cultura

AFR-2003/CONF.701/2
Mars 2003
Original: Anglais/Français



SEMINAIRE UNESCO – NEPAD

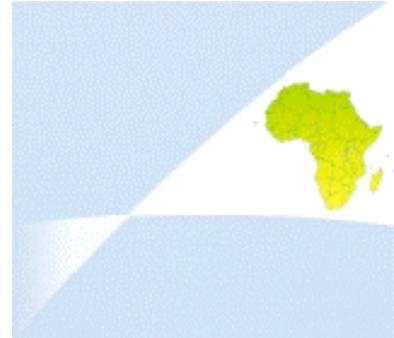
« L'UNESCO et le NEPAD : de la Vision à l'action »

Ouagadougou, 5 – 7 mars 2003

Document de Référence



Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture
*United Nations Educational,
Scientific and Cultural Organization*



CONTRIBUTIONS DE L'UNESCO AU NEPAD :

Les premières étapes

“La vision d'une Organisation mise en réseau, que j'ai évoquée précédemment, convient particulièrement à l'Afrique où les ressources humaines et institutionnelles de l'Organisation, si elles sont bien canalisées, peuvent avoir une incidence majeure”

(Koïchiro Matsuura, 165^e session du Conseil exécutif, UNESCO 7 octobre 2002)

CONTRIBUTIONS DE L'UNESCO AU NEPAD

- I. ANTÉCÉDENTS
 - a. L'UNESCO et l'AFRIQUE : Une longue tradition
 - b. Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) – Une nouvelle vision africaine
 - c. Qu'est ce que le NEPAD

- II. CONVERGENCE ENTRE LES PRIORITÉS DU NEPAD ET LES DOMAINES DE COMPÉTENCE DE L'UNESCO
 - a. Axes prioritaires du NEPAD
 - b. Contribution de l'UNESCO aux objectifs du NEPAD
 - c. Domaines et modalités de coopération

- III. SÉMINAIRE INTERNATIONAL « APPROCHES PROSPECTIVES ET STRATÉGIES NOVATRICES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE AU VINGT ET UNIÈME SIÈCLE (UNESCO, 8-9 NOVEMBRE 2001)

- IV. STRATÉGIE RÉGIONALE DE L'UNESCO POUR L'AFRIQUE

- V. SEMINAIRE DE OUAGADOUGOU - L'UNESCO ET LE NEPAD : DE LA VISION A L'ACTION

- VI. ACTIVITÉS ET PERSPECTIVES SECTORIELLES :
 - a. ÉDUCATION
 - b. SCIENCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT
 - c. SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
 - d. CULTURE
 - e. COMMUNICATION ET INFORMATION

- VII. DIFFUSION, COMPREHENSION DU NEPAD

- VIII. CONCLUSION

I. ANTÉCÉDENTS

a. L'UNESCO et L'AFRIQUE : Une longue tradition

1. L'UNESCO répond traditionnellement aux appels des pays africains concernant les demandes de coopération et d'assistance en matière de renforcement des capacités humaines et techniques. Au début des années 60, juste après l'indépendance, l'Organisation avait déjà formé un solide partenariat avec l'Afrique et répondait positivement aux besoins de la région quant au développement d'un leadership politique et intellectuel autochtone. Plus tard, dans les années 70, l'UNESCO a aussi été attentive au Plan d'action de Lagos qui demandait d'éliminer l'analphabétisme, d'étendre le système éducatif moderne à tout le continent, de promouvoir la formation professionnelle et technique dans l'enseignement secondaire, et de renforcer une main-d'œuvre locale intellectuellement et techniquement apte à relever les défis du développement économique et social requis pour la période post-indépendance.
2. Le programme 'Priorité de l'Afrique' a été lancé en 1985 pour faire écho à la vision et aux priorités exprimées par les pays africains dans le plan d'action de Lagos. Le programme 'Priorité de l'Afrique' a contribué en 1986 à l'adoption du Programme de développement social et économique pour l'Afrique par l'Assemblée générale des Nations Unies. Ce programme a été créé pour aider les Africains à définir leurs priorités de développement, choisir les stratégies les mieux adaptées à cet égard, promouvoir la coopération, faciliter le développement des aspects transdisciplinaires et intersectoriels, et contribuer à la collecte de fonds extrabudgétaires pour soutenir l'ensemble des secteurs éducatif et social. Le programme a été remanié en 1991 et en 1994 avec le Nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique (UN-NADAF). Dans le cadre de ce programme dirigé par les Nations Unies, l'UNESCO a été spécifiquement mandatée pour faciliter le développement des ressources humaines dont l'Afrique a besoin.
3. Dans le cadre de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique (UNISIA), l'UNESCO a été désignée comme chef de file dans trois secteurs : l'éducation de base, la consolidation de l'informatique pour le développement et la communication pour la construction de la paix. En 1995, l'Organisation a tenu une réunion internationale "Audience Afrique" pour être "à l'écoute de l'Afrique" et identifier "les priorités de l'Afrique" dans le cadre des préparatifs du Sommet mondial de Copenhague sur le développement social (1996). Grâce à ces efforts, et en collaboration avec le PNUD, la Banque mondiale et d'autres instances multilatérales et régionales, l'Organisation a contribué de manière cohérente à l'ensemble des efforts globaux accomplis pour répondre aux priorités définies avec, en complément, la désignation de l'Afrique et des pays les moins avancés comme une priorité dans les activités du programme.
4. Il apparaît de plus en plus clairement que la prolifération de nombreux programmes et plans d'action élaborés par la communauté internationale risque d'avoir gaspillé l'énergie et la concentration en compromettant l'efficacité des programmes et n'a pas dégagé de nouvelles ressources au niveau espéré. Ainsi, l'impact escompté dans le cas de l'Afrique est resté largement inefficace et inachevé, ce qui s'est traduit notamment par une chute spectaculaire de l'APD pour l'Afrique, aggravée par le fait que les flux de l'investissement direct étranger (IDE) – panacée espérée pour le renouveau du développement – ont essentiellement évité les pays africains. Ce qu'il fallait, c'était un **cadre d'action international unifié, fondé sur le leadership et la propriété de l'Afrique – ce qui a été accompli grâce au NEPAD.**

b. Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) – Une nouvelle vision africaine

5. Dans le contexte de la mondialisation, des récents mouvements internationaux et des objectifs convenus du développement international, le continent africain fait face aux défis ; la vision et les réponses élaborées par les dirigeants africains dans le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (**NEPAD**) définissent une solide plateforme pour les grands axes et les modalités d'une action future, qui est également liée aux textes et aux objectifs globalement approuvés de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies (New York, septembre 2000) et du Programme d'action adopté par la troisième Conférence des Nations Unies pour les Pays les moins avancés (Bruxelles, mai 2001).
6. Le NEPAD est un signal fort de la nouvelle volonté politique des dirigeants africains à aborder les problèmes de développement du continent, en mettant l'accent sur la nécessité d'initiatives conçues par les Africains, propres aux Africains et dirigées par les Africains. En offrant un cadre de coopération unifié, cette initiative unique et intégrée représente une rationalisation des efforts et favorise les actions de soutien réciproque de toutes les parties concernées. Clé de l'affirmation du leadership africain, elle permet aussi de mieux étayer les priorités définies par les Africains eux-mêmes à tous les niveaux, comme une.
7. Basé sur une vision commune, le NEPAD représente un engagement des dirigeants africains dans l'obligation urgente "d'éradiquer la pauvreté et de placer leur pays, individuellement et collectivement, sur la voie d'une croissance et d'un développement durable pour mettre ainsi un terme à la marginalisation de l'Afrique dans le contexte de la mondialisation, tout en participant activement à l'économie et à la politique mondiales". Le NEPAD souligne que "la marginalisation de l'Afrique face au processus de mondialisation et l'exclusion sociale de la grande majorité de sa population constituent une sérieuse menace pour la stabilité globale" et précise que "les ressources, y compris les capitaux, la technologie et les compétences humaines, qui sont nécessaires au déclenchement d'une guerre mondiale contre la pauvreté et le sous-développement, existent en abondance" et sont à la portée des Africains eux-mêmes.
8. En appelant la communauté internationale, en particulier les pays très industrialisés, à nouer de nouvelles relations avec l'Afrique, le NEPAD recherche aussi des approches et des solutions novatrices qui ne soient plus "conçues à l'extérieur", mais ancrées et alimentées par le formidable potentiel, l'énergie créative et les ressources exceptionnelles que recèle le continent.

QU'EST-CE QUE LE NEPAD ¹?

Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) est une **PHILOSOPHIE et un CADRE STRATEGIQUE DE RENOUVEAU DE L'AFRIQUE**

QUELLE EST L'ORIGINE DU NEPAD ?

¹ Extrait des documents fournis par le Secrétariat du NEPAD

Les grandes lignes du NEPAD ont été définies par les responsables des cinq Etats à l'origine du projet (Afrique du Sud, Algérie, Egypte, Nigéria et Sénégal) à la suite du mandat que leur avait donné le Sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Celle-ci, à son 37e Sommet, en juillet 2001, a formellement adopté le document-cadre de cette stratégie.

POURQUOI LE NEPAD ?

Le NEPAD est conçu pour répondre aux difficultés actuelles du continent africain. Des problèmes comme l'aggravation de la pauvreté et le sous-développement des pays africains ainsi que la marginalisation continue de l'Afrique appellent une intervention radicale nouvelle, sous la direction de responsables africains, qui débouche sur une **nouvelle philosophie**, garante du **renouveau de l'Afrique**.

QUEL EST LE PROGRAMME D'ACTION DU NEPAD ?

C'est un plan d'action précis, tiré du document-cadre du NEPAD.

Le Programme d'action du NEPAD est une initiative holistique, globale et intégrée de développement durable pour la renaissance de l'Afrique.

QUELS SONT LES OBJECTIFS ESSENTIELS DU NEPAD ?

- Eliminer la pauvreté.
- Mettre les pays africains, tant à titre individuel qu'à titre collectif, sur la voie d'une croissance et d'un développement durables.
- Mettre un terme à la marginalisation de l'Afrique dans le processus de mondialisation.
- Accélérer l'autonomisation des femmes.
- Intégrer pleinement l'Afrique dans l'économie mondiale.

QUELS SONT LES PRINCIPES DU NEPAD ?

- Appropriation africaine et rôle dirigeant de l'Afrique, en même temps que participation vaste et profonde de tous les secteurs de la société.
- Ancrage du re-développement du continent sur les ressources et capacités des Africains.
- Partenariat entre les peuples africains et au sein des peuples africains.
- Accélération de l'intégration régionale et continentale.
- Compétitivité des pays africains et du continent.
- Mise en place d'un nouveau partenariat avec le monde industrialisé, notamment en veillant à ce qu'il modifie l'inégalité des termes de la relation entre l'Afrique et le monde développé.

- Engagement à faire en sorte que tous les partenariats avec le NEPAD soient liés aux Objectifs de développement du Millénaire et autres objectifs et cibles de développement définis d'un commun accord.

QUELS SONT LES ELEMENTS DE L'AXE STRATEGIQUE DU NEPAD ?

- Réduire le risque que courent les entreprises qui font des affaires en Afrique.
- Créer des conditions favorables à l'investissement, à une croissance économique importante et au développement durable.
- Améliorer la compétitivité de l'Afrique dans l'économie mondiale.
- Transformer la relation disproportionnée et les rapports donateur/bénéficiaire avec les pays développés et institutions multilatérales au profit d'un nouveau partenariat fondé sur la responsabilité mutuelle et le respect.
- Augmenter les investissements sur le continent pour assurer le développement social et économique.

QUELLES SONT LES PRIORITES DU NEPAD ?

(a) Instaurer les conditions du développement en instituant

- La paix et la sécurité.
- La démocratie, la bonne gouvernance dans les domaines de la politique, de l'économie et de l'entreprise, en insistant sur la gestion des finances de l'Etat.
- La coopération et l'intégration régionales.
- Le renforcement des capacités.

(b) Réformes et accroissement des investissements dans les secteurs prioritaires ci-après :

- Agriculture.
- Développement humain, surtout dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de la science et de la technologie et du renforcement des compétences.
- Mise en place et amélioration de l'infrastructure, notamment en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC), et dans les domaines de l'énergie, des transports, de l'eau et de l'assainissement.
- Diversification de la production et des exportations, notamment promotion des industries agro-alimentaires, de la production industrielle, du secteur minier, de l'enrichissement des minerais et du tourisme.

- Accélération des échanges commerciaux à l'intérieur de l'Afrique et amélioration de l'accès aux marchés des pays développés.
- Environnement.

(c) Mobilisation des ressources

- Augmentation de l'épargne nationale et des investissements.
- Amélioration de la gestion des recettes et dépenses de l'Etat.
- Accroissement des apports de capitaux par un nouvel allègement de la dette et une augmentation de l'aide publique au développement.
- Investissements étrangers directs.
- Amélioration de la part de l'Afrique dans les échanges commerciaux mondiaux.

QUELS SONT LES RESULTATS IMMEDIATS ATTENDUS DU NEPAD ?

- Que l'Afrique soit plus efficace dans la prévention des conflits et l'instauration d'une paix durable sur le continent.
- Que l'Afrique adopte et applique les principes de bonne gouvernance économique et politique et de démocratie et que les droits de l'homme soient mieux protégés dans chaque pays d'Afrique.
- Que l'Afrique élabore et mette en oeuvre des programmes efficaces de lutte contre la pauvreté et qu'elle accélère le rythme pour atteindre les objectifs du développement africain, en particulier les objectifs de développement humain.
- Que l'Afrique parvienne à faire augmenter les flux de capitaux et investissements, tant nationaux qu'étrangers, sur le continent.
- Que le montant de l'APD accordé au continent augmente et qu'elle soit utilisée avec une efficacité maximale.
- Que l'Afrique devienne plus efficace dans les actions qu'elle mène au niveau international, de sorte que les besoins du continent soient pris en compte, par exemple dans les négociations de l'OMC.
- Que l'intégration régionale soit encore accélérée et que la croissance économique durable atteigne des niveaux supérieurs en Afrique.
- Que des partenariats véritables soient institués entre l'Afrique et les pays développés, sur la base du respect mutuel et de la responsabilité.

QUELS SONT LES ELEMENTS DES GRANDS AXES D'ACTION ACTUELS DU NEPAD ?

- Rendre opérationnel le mécanisme africain d'examen collégial.

- Coordonner et faciliter la mise en oeuvre des projets et des programmes.
- Elaborer plus avant des programmes d'action et interventions spécifiques dans des domaines comme :
 - l'accès aux marchés, l'industrialisation, l'accroissement des échanges commerciaux à l'intérieur de l'Afrique et la diversification de la production et des exportations ;
 - la science et la technologie et la création de centres d'excellence régionaux ;
 - la prise en compte systématique des questions d'équité entre hommes et femmes.
- Gouvernance au niveau de la vie politique, de l'économie et de l'entreprise.
- Education.
- Agriculture.
- Infrastructure.
- Santé.
- Renforcer le sentiment d'appropriation et de participation dans tous les secteurs de la société africaine.

COMMENT SE PRESENTE LA STRUCTURE DU NEPAD ?

Le NEPAD est un programme de l'Union africaine conçu pour répondre aux objectifs de développement de celle-ci. L'autorité suprême dans le processus de mise en oeuvre du NEPAD est constituée par le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine (UA) (ex-OUA).

Le Comité des chefs d'Etat et de gouvernement responsable de la mise en oeuvre du NEPAD comprend trois Etats par région de l'UA ainsi qu'il en a été décidé au Sommet de l'OUA de juillet 2001, et que le Sommet de l'UA l'a ratifié en juillet 2002. Le Comité de mise en oeuvre fait rapport annuellement au Sommet de l'UA.

Le Comité directeur du NEPAD est constitué des représentants personnels des chefs d'Etat et de gouvernement du NEPAD. Il charge le secrétariat du NEPAD de coordonner et de mettre en oeuvre les projets et processus que le Comité des chefs d'Etat et de gouvernement a estimés prioritaires. Le secrétariat est l'organe de coordination et de liaison du Comité directeur du NEPAD.

II. CONVERGENCE ENTRE LES PRIORITÉS DU NEPAD ET LES DOMAINES DE COMPÉTENCE DE L'UNESCO.

a. Axes prioritaires du NEPAD

9. Le NEPAD insiste sur le fait que la responsabilité primordiale du développement africain doit être confiée aux Africains. Elle est ancrée dans les principes de la propriété, du leadership africain, de la règle de droit et des droits humains en tant que facteurs essentiels du développement axé sur les êtres humains. Deux thèmes majeurs ont été retenus en tant que “conditions préalables au développement” : d’une part, *la promotion de la paix, la démocratie, les droits humains et la saine gestion économique* et, d’autre part, *la coopération régionale et l’intégration économique*.
10. Un certain nombre d’actions prioritaires figurent aussi dans le NEPAD, à savoir : la réduction des disparités en termes d’infrastructure ; les technologies de l’information et de la communication, le développement humain, la santé et l’éducation, la culture, l’agriculture, la diversification des activités de production et des exportations, l’accès au marché, l’accroissement de l’épargne et des mouvements de capitaux. Les conditions requises pour le développement et les secteurs prioritaires sont opérationnalisées dans le programme d’action à travers une série d’initiatives répondant aux objectifs et tournées vers l’action.
11. Pour que le continent puisse atteindre les objectifs de développement international qui ont été fixés – à savoir la réduction de moitié du nombre de personnes vivant dans l’extrême pauvreté d’ici 2015 ; la scolarisation de tous les enfants d’âge scolaire d’ici 2015 ; l’égalité entre les sexes et l’autonomisation des femmes en éliminant les disparités de genre dans les enseignements primaire et secondaire d’ici 2005 ; la mise en œuvre de stratégies nationales de développement durable d’ici 2005 pour que les pertes des ressources écologiques soient compensées d’ici 2015 – le NEPAD a adopté une série de mesures qui accorde la priorité au développement des capacités afin de renforcer l’efficacité des structures régionales existantes et la rationalisation des organisations régionales existantes.
12. Dans les domaines de l’éducation et de la science, où l’UNESCO est clairement citée, le NEPAD entend développer la collaboration avec les partenaires internationaux pour atteindre l’objectif de l’enseignement primaire universel, réformer le système éducatif afin d’améliorer la qualité des programmes et l’accès aux TIC, améliorer l’accès à l’enseignement secondaire, rendre le secteur plus en phase avec le monde du travail et l’économie de marché et faciliter la mise en réseau des établissements d’enseignement supérieur africains. Les activités proposées à cet effet sont au nombre de quatre : évaluation, conjointement avec l’UNESCO et les autres principaux donateurs internationaux, des forces et des faiblesses des programmes existants ; évaluation de la situation financière, identification des solutions réalisables, établissement de nouvelles normes ; introduction et renforcement des programmes des TIC à l’école, notamment dans l’enseignement élémentaire ; développement de la recherche grâce au renforcement de la coopération et au travail en réseau entre les universités et les centres de recherche.
13. Mais, sans nommer explicitement l’UNESCO, il y a beaucoup d’autres domaines ou secteurs prioritaires identifiés où l’Organisation pourrait contribuer au NEPAD et venir

en aide aux pays africains. Parmi les actions et les priorités ainsi définies – nécessitant à la fois des interventions à court terme et à moyen/long terme – les initiatives suivantes du NEPAD permettraient à l'UNESCO d'apporter son expertise et sa capacité à soutenir :

- l'initiative pour la paix, la sécurité et la gouvernance politique ;
- l'initiative pour le développement des ressources humaines, qui comprend la réduction de la pauvreté, la santé – en particulier la lutte contre le VIH/SIDA et d'autres maladies – l'éducation et la culture ;
- l'initiative pour l'infrastructure et, en particulier, le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC), l'énergie, l'eau et l'assainissement, les plates-formes de la science et de la technologie ; et
- l'initiative pour l'environnement : comment consolider les liens entre diversité culturelle, biodiversité et bioéthique.

14. Dans la mise en œuvre de ces initiatives, les efforts devront porter sur la création d'un nouveau partenariat mondial, fondé sur la consolidation des partenariats Sud-Sud et l'établissement de nouvelles relations avec les partenaires de développement, y compris les organisations multilatérales.

b. Contribution de l'UNESCO aux objectifs du NEPAD

15. Dans ses activités répondant aux besoins et aux problèmes de l'Afrique, comme dans tous ses programmes, l'UNESCO est totalement inspirée et guidée par le NEPAD. Ce faisant, elle n'oublie pas l'engagement de mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies et ses objectifs de développement dont l'élément central est la lutte contre l'extrême pauvreté. L'Organisation concentre son approche de réforme et ses nouvelles orientations, comme le précise la Stratégie à moyen terme pour 2002-2007, en accordant une grande importance à l'intersectorialité et surtout à deux thèmes transversaux pour les six prochaines années, à savoir : *L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté* et *La contribution des technologies de l'information et de la communication à l'éducation, la science, la culture et la communication et la construction d'une société du savoir*. L'action de l'UNESCO vis-à-vis de l'Afrique s'articule, par conséquent, autour de quatre objectifs complémentaires qui recouvrent les axes prioritaires mentionnés dans le NEPAD :

- promouvoir le développement des capacités humaines, multiplier les initiatives pour faciliter la coordination des programmes en matière d'enseignement scientifique et technique et rendre l'éducation de base accessible à tous ;
- aider les pays africains à adopter une stratégie de prévention du VIH/SIDA et des autres maladies infectieuses grâce à la conception et à la mise en œuvre de plans nationaux d'éducation et à la reconnaissance des valeurs culturelles ;
- mobiliser et servir de catalyseur à la coopération internationale pour soutenir les initiatives des Etats membres en développant les échanges et la coopération, en particulier avec l'UA/OUA, les organisations sous-régionales africaines, le système des Nations Unies, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, et contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques communes dans les domaines prioritaires de l'Organisation en vue d'établir une culture de la paix durable et d'assurer un développement durable en Afrique ;

- promouvoir la participation active des communautés et de la société civile dans les programmes de développement, leur participation aux processus de prise de décisions ; encourager les pratiques destinées à renforcer la coexistence pacifique, la démocratisation, la gouvernance démocratique et la tolérance.

c. Domaines et modalités pour la coopération

16. Le NEPAD ouvre la voie à une nouvelle ère de coopération, en demandant une mise en commun renforcée et plus systématique des ressources de toutes les instances partenaires, basée sur leurs compétences respectives, leurs missions et leurs avantages comparatifs. Cela répond pleinement à la détermination de l'UNESCO de poursuivre les partenariats, les alliances et les réseaux. Avec ses domaines de compétence – **l'éducation, la science, la culture, la communication et l'information** – **l'UNESCO est particulièrement bien placée pour contribuer de manière positive à la réalisation des priorités en tête de l'ordre du jour de l'Afrique. Au centre des préoccupations se trouve l'accès à l'éducation et au savoir, clé du développement des capacités et de l'autonomisation. Le développement des sociétés du savoir nécessite une éducation au sens le plus large du terme, qui comprend la science et la technologie, intègre les dimensions culturelles, l'acquisition des valeurs, facilite l'exercice des droits civils et encourage la libre circulation des idées et le partage des connaissances au profit de tous les individus, y compris des plus défavorisés.**
17. **L'éducation est une condition préalable au développement**, à la croissance économique et à l'élimination de la pauvreté. C'est le plus puissant levier en faveur de l'aide sociale, de l'avancée civique et sociale, des progrès de la démocratie et du respect des droits humains, de la construction de la paix et de la mise en valeur d'un environnement qui permet au pluralisme et à la diversité culturelle de s'épanouir. Le droit à l'éducation pour tous, tel qu'il a été défini au Forum mondial sur l'éducation à Dakar, est le principal objectif stratégique de l'UNESCO dans les six prochaines années. Il recouvre l'éducation formelle et non formelle et cherche à améliorer la qualité et la diversification de l'enseignement, en particulier son contenu, ses méthodes et ses prestations de services. Le fait d'assurer un suivi effectif de l'EPT en Afrique, notamment grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans d'action nationaux d'EPT, constitue véritablement l'axe de travail de l'Organisation dans ce domaine et répond pleinement à l'attente formulée dans le NEPAD. L'élargissement de l'EPT à l'enseignement secondaire, technique, professionnel et supérieur, le financement de l'éducation et l'introduction des nouvelles technologies constituent aussi les champs d'action prioritaires de l'UNESCO.
18. A travers **l'éducation, surtout l'éducation préventive, l'UNESCO s'est aussi engagée à apporter une importante contribution afin d'enrayer la propagation du VIH/SIDA**, en utilisant non seulement son expertise en matière d'éducation, mais aussi ses compétences dans le domaine des sciences, de la culture, de la communication et de l'information. L'Organisation a déjà contribué à la formulation de stratégies spécifiques pour l'Afrique, comme celles qui ont été adoptées à la Conférence d'Abuja, et elle continuera d'intensifier son action en tant que chef de file de l'effort mondial de lutte contre le VIH/SIDA, conformément à l'accord conclu à la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies en juin 2001.
19. Comme l'a montré le Sommet de Johannesburg, le développement doit être durable pour accroître la sécurité humaine. Les politiques appliquées au développement durable doivent être parties intégrantes d'une vision à long terme pour les politiques

gouvernementales et sociétales. La conception de ces politiques est complexe et l'UNESCO pourrait jouer un rôle de conseil auprès des gouvernements pour formuler des approches appropriées. L'Organisation est prête à faciliter la coopération et l'échange d'expériences, notamment pour la formulation et la mise en œuvre de politiques et de stratégies communes dans les domaines prioritaires que sont la construction de la paix et le développement durable. Cela comprend, entre autres, la réforme des systèmes éducatifs, le transfert et le partage des connaissances, grâce à la mise en réseau des institutions, les programmes d'échange universitaire, l'apprentissage virtuel au niveau universitaire, la formation de formateurs, le développement des capacités techniques et humaines pour participer aux sociétés du savoir émergentes et, en particulier, le renforcement des capacités institutionnelles et, d'autre part, grâce à la formulation et à la mise en œuvre de politiques pertinentes, comme pour la science et la culture.

20. En sciences, les complexités de notre monde de plus en plus globalisant nécessitent des conseils et des bases scientifiques de qualité pour prendre des décisions en connaissance de cause. La Conférence mondiale sur la science (1999) et, plus récemment, le Sommet mondial sur le développement durable, ont retracé la voie qui permet à l'Organisation de promouvoir la coopération scientifique et de renforcer la capacité de gouvernance de la science, en profitant de son avantage comparatif unique qui est de combiner sciences naturelles et sciences humaines et sociales. La problématique de l'eau et des écosystèmes est de la plus haute importance pour l'action de l'UNESCO dans le monde et plus particulièrement en Afrique. Aujourd'hui, le caractère opportun et urgent de la réflexion sur les ressources en eau douce est largement reconnu comme une composante essentielle de la sécurité humaine et environnementale, qui est un paramètre clé du développement durable. L'UNESCO, en tant que chef de file du système des Nations Unies pour la préparation de la première évaluation mondiale des ressources en eau, est exceptionnellement bien placée pour donner des conseils et venir en aide aux pays africains dans ce secteur stratégique. Elle est également prête à jouer son rôle, dans ses domaines de compétence, en avançant les politiques approuvées à Johannesburg concernant les énergies renouvelables.
21. **La démocratie, la paix, la sécurité, la stabilité et la justice** sont des facteurs tout aussi stratégiques pour le développement de l'Afrique. Aider à préserver la paix dans toutes ses dimensions et à promouvoir une culture de la paix est plus important que jamais pour le continent africain. Le fait d'encourager la participation de la société civile à la conceptualisation et à la mise en œuvre des programmes de développement, ainsi qu'aux processus décisionnels aux niveaux national et local – grâce à des approches novatrices – est une condition préalable à la construction de la paix, à l'amélioration de la gouvernance démocratique et au respect des droits humains. Cela pourrait se faire grâce à la conception et à la mise en œuvre de programmes d'instruction civique, d'acquisition des valeurs et d'éducation à la paix, en y ajoutant le soutien accordé aux approches destinées à renforcer les processus démocratiques et la paix. Le développement de médias indépendants et pluralistes est un autre domaine où l'UNESCO pourrait apporter une aide valable aux pays africains en confortant le rôle des médias pour favoriser le dialogue interculturel et la communication, en particulier dans les zones de conflit et d'après-conflit, et le développement et l'entretien des capacités de communication et d'information au niveau communautaire.
22. L'UNESCO renforce avant tout **ses activités intersectorielles**, en prêtant attention au caractère complexe et interactif d'un grand nombre de questions traitées dans le cadre du NEPAD. De nouveaux projets et approches peuvent ainsi être conçus en faisant porter l'attention sur la valeur ajoutée et les contributions respectives des différents secteurs

sous la coupe de l'UNESCO. Assortie à un engagement en partenariat actif, cette disposition devrait bien augurer des stratégies et des approches innovantes qui concernent plus précisément les réalités de la vie africaine et les besoins des sociétés.

23. Au cours des dernières années, l'UNESCO a collaboré activement non seulement avec l'ex-Organisation de l'Unité africaine (OUA) devenue l'Union africaine (UA), mais aussi avec un certain nombre d'organisations internationales intergouvernementales (comme la CEA), des établissements financiers (Banque mondiale, Banque africaine de développement (BAD)), et des organisations sous-régionales pour développer et exécuter des programmes et des projets prioritaires communs. Des accords de coopération ont été conclus, de même qu'ont été tenues des commissions paritaires et des réunions de concertation, en particulier avec la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté des Etats d'Afrique australe pour le développement (SADC), la Commission de l'océan Indien et les pays africains de langue officielle portugaise (PALOP). Les efforts se poursuivent pour ratifier les accords avec la Communauté des Etats sahélo-sahariens (CEN-SAD) et d'autres organisations sous-régionales, mais aussi pour renforcer la coopération existante avec ces autres organisations sous-régionales.
24. Un autre élément nouveau pour l'UNESCO, qui devrait faciliter l'engagement avec l'Afrique, est l'élaboration et l'adoption d'une **stratégie régionale** pour mieux répondre aux besoins des pays et des sous-régions africaines concernés. Cela permettra de créer une plus grande synergie dans la mise en œuvre des initiatives d'éducation en Afrique et d'améliorer les mécanismes de coopération dans ce domaine ; d'aider à la formulation de politiques scientifiques en faveur du développement scientifique et technologique ; d'œuvrer en faveur d'une reconnaissance de la dimension culturelle du développement ; d'encourager l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour réduire la fracture numérique ; d'encourager des mesures de prévention des conflits et de promouvoir une culture de la paix et de la tolérance. L'Acte constitutif de l'Union africaine et du Parlement panafricain, le Protocole au Traité de la communauté économique africaine relatif au Parlement panafricain et la Déclaration de Lomé sur une Conférence sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique démontrent un engagement renouvelé dans le sens de l'intégration du continent dans son ensemble.

III. "SÉMINAIRE INTERNATIONAL « APPROCHES PROSPECTIVES ET STRATÉGIES NOVATRICES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE AU VINGT ET UNIÈME SIÈCLE » (8-9 novembre 2002).

a. Introduction

25. L'UNESCO a organisé les 8 et 9 novembre 2001, au titre d'une approche intersectorielle, un séminaire international sur **les approches prospectives et les stratégies novatrices en faveur du développement de l'Afrique au vingt et unième siècle.**
26. Le but était de définir de nouvelles lignes d'action prioritaires, des méthodes et des stratégies de nature à promouvoir le développement de l'Afrique au vingt et unième siècle pour aider le continent à sortir de la situation préoccupante dans laquelle il se

trouve et lui permettre ainsi d'occuper une place et de jouer un rôle en accord avec ses ambitions, en particulier dans le cadre établi par le NEPAD.

b. Contexte

27. Ce séminaire s'est déroulé juste après la 31^e session de la Conférence générale qui venait d'adopter la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO 2002-2007 et le Programme et le Budget 2002-2003, présentant respectivement les grands axes de sa politique et ses objectifs stratégiques pour les six années à venir, ainsi que les priorités et les principales lignes d'action envisagées à ce titre dans les deux prochaines années. Les participants ont pu se familiariser avec le programme du NEPAD qui venait d'être adopté à Abuja. Pour chacun des thèmes sélectionnés, qui correspond aux principaux domaines de compétence de l'UNESCO, le séminaire a contribué à identifier les stratégies spécifiques à mettre en œuvre aux niveaux international, régional et sous-régional.

c. Débats

28. Le séminaire a rassemblé des participants de très haut niveau qui ont manifesté un réel intérêt au cours des débats conçus sous la forme de sept ateliers thématiques visant à définir l'action future de l'UNESCO pour répondre aux priorités exprimées par les dirigeants africains eux-mêmes dans le cadre du NEPAD :
- a) l'ordre du jour africain et l'UNESCO : construire sur la base du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) ;
 - b) l'éducation en Afrique : problèmes et perspectives – Quelles sont les stratégies du futur ?
 - c) science et technologie pour un développement durable en Afrique ;
 - d) droits humains, démocratie et sécurité humaine : perspectives et modes d'action ;
 - e) la diversité culturelle et le pluralisme en tant qu'éléments favorables au développement durable pour l'Afrique ;
 - f) la technologie de la communication et la société du savoir : développement des capacités en Afrique ;
 - g) consolidation de la coopération panafricaine et du système de partenariat international

d. Recommandations

29. Chaque atelier a fait des recommandations ciblées (Annexe 1) à l'UNESCO, aux Etats, aux organisations régionales et sous-régionales africaines et à la communauté internationale. On peut constater d'après les recommandations que les enjeux du développement de l'Afrique ne peuvent être abordés qu'à travers une approche globale où la réduction de la pauvreté implique le renforcement des capacités humaines, la construction et la consolidation de la paix, l'accès aux TIC et la coopération régionale, mais aussi la reconnaissance de la diversité culturelle et la préservation du patrimoine naturel et culturel. (Rapport disponible sur le site Internet : <http://www.unesco.org/africa/seminar>).

e. Suivi et mise en œuvre

Depuis la fin du séminaire, une série d'initiatives a déjà été prise :

30. **Compte rendu des résultats.** Les recommandations ont été largement diffusées aux responsables politiques africains et à la société civile africaine, ainsi qu'à tous les partenaires du développement de l'Afrique et à tous les chefs d'Etat africains. Le rapport a été envoyé, en particulier, au Secrétaire général des Nations Unies, à toutes les agences du système des Nations Unies, aux organisations régionales et sous-régionales comme l'OUA (Organisation de l'Unité africaine), la CEDEAO (Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, la COI (Commission de l'océan Indien) et la SADC (Communauté pour le développement de l'Afrique australe), la TICAD (Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique), à tous les Ambassadeurs et les Délégués permanents auprès de l'UNESCO, au Groupe africain à l'UNESCO et aux sherpas du G-8 chargés du suivi du NEPAD. On observe un retour d'expérience positif de la part de ces différents acteurs qui se montrent disposés à coopérer avec l'UNESCO.
31. Un dispositif de **suivi prospectif** a été mis en place au sein du Secrétariat, conformément aux recommandations du séminaire, afin de recueillir, échanger et proposer des projets novateurs, mais aussi faire des suggestions sur la mobilisation de l'opinion publique africaine, gouvernementale et non gouvernementale internationale concernant la mise en œuvre des recommandations.

f. Les recommandations du séminaire et le NEPAD

32. Il est intéressant de noter le degré de convergence entre les objectifs prioritaires du NEPAD et les conclusions et recommandations du séminaire. Cela oblige l'Organisation à soutenir activement l'Afrique, ce qui devrait se traduire par une plus haute priorité accordée au continent et une reconnaissance accrue de ses besoins. Dans ce contexte, la corrélation entre les objectifs de l'UNESCO et les priorités du NEPAD devrait être largement diffusée aux Etats membres et aux partenaires de développement.
33. C'est pourquoi l'UNESCO participe à diverses réunions régionales et sous-régionales liées à la finalisation du plan d'action du NEPAD, notamment pour veiller à mieux tenir compte des domaines de compétence de l'UNESCO, en particulier l'éducation pour tous, les TIC, la réduction de la pauvreté, mais aussi la culture dont l'importance n'est pas assez soulignée en tant que telle dans le document de référence du NEPAD.
34. Le but est d'assurer une véritable concordance entre les projets proposés par le NEPAD et les domaines de compétence de l'Organisation. À cet égard, l'UNESCO a pris part du 24 au 27 janvier 2002 à la réunion de Benoni (Afrique du Sud), consacrée à la formulation du plan d'action du NEPAD qui réitère la plupart des recommandations du séminaire de l'UNESCO et recommande, sur la suggestion de l'Organisation, que l'éducation devienne la priorité absolue du NEPAD. La réunion de Benoni a également mis l'accent sur les autres axes prioritaires de l'Organisation, notamment les TIC, la réduction de la pauvreté et l'éducation préventive pour enrayer la propagation du VIH/SIDA.

35. L'UNESCO a pris part à la Conférence sur le rôle du secteur privé international dans le financement du NEPAD (Dakar, 15-17 avril 2002) et participe à une initiative(OSCAL) lancée par le système des Nations Unies et la Chambre de Commerce internationale (CCI) pour faciliter la coopération entre les groupes du secteur privé et les organisations internationales afin de soutenir la mise en œuvre du NEPAD. L'Organisation a également assisté à la 35^e session de la Conférence des Ministres africains des Finances (19-21 octobre 2002) sur les conditions de mise en œuvre du NEPAD.

IV. STRATÉGIE RÉGIONALE POUR L'AFRIQUE

36. Pour la première fois dans le cadre de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO ont été formulées des stratégies régionales et sous-régionales. Fondées sur les priorités et les processus d'intégration définis au niveau régional, elles sont destinées à adapter les stratégies globales de l'UNESCO aux situations, aux conditions et aux initiatives locales. La stratégie régionale sert de cadre de référence aux bureaux chargés d'un groupe de pays, ainsi qu'aux bureaux régionaux et nationaux pour élaborer des plans de travail biennaux présentant les activités à mener en Afrique, dans le cadre du Programme et du Budget approuvé, et dont le financement est assuré en grande partie grâce à la décentralisation des ressources provenant des grands programmes.
37. Un processus de consultations a été lancé très tôt avec la participation des Bureaux hors siège de l'UNESCO en Afrique (Addis-Abeba, 8-12 décembre 2001). À cette occasion, les recommandations du séminaire et les priorités du NEPAD ont été prises en compte dans la finalisation des plans de travail pour l'exercice biennal 2002-2003 et dans la formulation d'une stratégie régionale couvrant la période de la Stratégie à moyen terme (2002-2007).
38. Cette stratégie vise, entre autres, à :
- créer une plus grande synergie dans la mise en œuvre d'initiatives pour l'éducation en Afrique et améliorer les mécanismes de coopération dans ce domaine ;
 - aider à formuler des politiques scientifiques orientées vers le développement scientifique et technologique ;
 - faire reconnaître la dimension culturelle du développement ;
 - favoriser l'utilisation des technologies de l'information pour réduire la fracture numérique ;
 - appuyer les mesures de prévention des conflits et promouvoir une culture de la paix et de la tolérance.

Programme et Budget 2004-2005

39. Le processus de consultations s'est poursuivi avec la consultation régionale des Commissions nationales africaines (Dakar, 1^{er}-5 juillet 2002). Une session spéciale a été consacrée au NEPAD durant cette réunion. À cette occasion, les priorités du NEPAD ont été dûment prises en compte dans les premiers préparatifs du projet de Programme et de Budget 2004-2005.

V. L'UNESCO ET LE NEPAD : DE LA VISION A L'ACTION

40. Trois séances plénières se succéderont sur trois thèmes différents. Chaque session se penchera en particulier sur les priorités de programme de l'UNESCO dans les domaines suivants :

- **Education Pour Tous : Après le rapport de suivi sur l'EPT 2002 et les recommandations de la conférence des Ministres de l'éducation des Etats membres d'Afrique (MINEDAF VIII) : mise en oeuvre concrète ;**
- **Développement durable (suivi du Sommet de Johannesburg): La question de l'eau (Préparation du 3^e Forum mondial sur l'eau, Kyoto, 16-23 mars 2003) et le lien entre la biodiversité et la diversité culturelle ;**
- **Accès à l'information et au savoir : Préparation de la contribution de l'UNESCO au SMSI (Sommet mondial pour la société de l'information).**

Les trois thèmes sont :

- En faisant du NEPAD le cadre de mise en oeuvre de la stratégie régionale de l'UNESCO pour l'Afrique, comment l'Organisation, au regard des priorités qui sont les siennes, peut-elle aider ses Etats membres à intégrer les objectifs du NEPAD dans leurs programmes nationaux ?
- Dans la mise en oeuvre du NEPAD, et tenant compte des domaines de compétence de l'UNESCO quels sont les voies et moyens d'impliquer les Parlementaires, le secteur privé, les ONG, la société civile et en particulier les femmes et les jeunes dans les stratégies de développement et de lutte contre la pauvreté dans les Etats membres ?
- Par le biais des unités décentralisées de l'UNESCO avec l'appui des partenaires divers et en renforçant les liens avec les organisations régionales et sous régionales africaines, comment l'UNESCO peut-elle contribuer au renforcement des capacités et à la mise sur pied de projets sous régionaux et régionaux ?

VI. ACTIVITÉS ET PERSPECTIVES SECTORIELLES

41. Cette section propose un récapitulatif des activités entreprises par les différents secteurs et leurs perspectives de coopération avec le NEPAD. La contribution reflète dans une certaine mesure la diversité des programmes et des approches de mise en oeuvre selon les spécificités des missions de chaque secteur.

ÉDUCATION

I. L'EDUCATION POUR TOUS

1. Historique

La libération du potentiel tant individuel que sociétal passe nécessairement par l'éducation pour tous (EPT), qui est un préalable indispensable au développement durable. Plusieurs réunions internationales ont recommandé de donner la priorité à l'EPT, notamment :

Les participants au Forum sur l'Education pour tous se sont collectivement engagés à poursuivre les six objectifs généraux suivants :

- (i) développer et améliorer sous tous leurs aspects la protection et l'éducation de la petite enfance, et notamment des enfants les plus vulnérables et défavorisés ;
- (ii) faire en sorte que d'ici à 2015 tous les enfants, notamment les filles, les enfants en difficulté et ceux appartenant à des minorités ethniques, aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité et de le suivre jusqu'à son terme ;
- (iii) répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires dans la vie courante ;
- (iv) améliorer de 50 % les niveaux d'alphabétisation des adultes, et notamment des femmes, d'ici à 2015, et assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base et d'éducation permanente ;
- (v) éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2005 et instaurer l'égalité dans ce domaine en 2015, en veillant notamment à assurer aux filles un accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité avec les mêmes chances de réussite ;
- (vi) améliorer sous tous ses aspects la qualité de l'éducation dans un souci d'excellence de façon à obtenir pour tous des résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables – notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture et le calcul et les compétences indispensables dans la vie courante.

L'universalisation de la scolarisation primaire et les efforts en faveur de l'éducation des filles figurent au nombre des objectifs prioritaires du développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

Ce consensus représente l'ensemble des mesures qui doivent être prises conjointement en vue de garantir la réalisation de tous les objectifs de l'EPT.

Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) met l'accent sur l'importance de l'éducation pour le développement et la stabilité de l'Afrique.

Mais pour que l'EPT puisse être instaurée sur le continent africain d'aujourd'hui, il faut prendre immédiatement des mesures de nature à améliorer l'accès à l'éducation et la qualité de l'éducation et à favoriser des conditions d'équité, tant pour répondre aux besoins d'apprentissage des enfants normalement scolarisés dans les systèmes d'éducation formels que pour prendre soin des enfants et des adolescents vulnérables, de la jeunesse marginalisée et des enfants et

adolescents difficiles à atteindre et qui n'ont pas encore pu bénéficier de l'offre d'éducation existante. A cette fin, il conviendra de s'occuper plus particulièrement des régions rurales où vivent 70 % des pauvres.

2. Les enjeux

Les principaux enjeux de l'éducation en Afrique sont les suivants :

Les programmes de protection et d'éducation de la petite enfance ne bénéficient pas aux pauvres et ne reçoivent qu'une très faible proportion, sinon aucune, des fonds publics affectés à l'éducation.

L'enseignement primaire ne progresse toujours pas assez en raison d'un accès limité, d'un faible taux de rétention et de résultats en deçà des attentes. Une formation défectueuse des maîtres, un nombre insuffisant de livres de bonne qualité, un contrôle des établissements scolaires laissant à désirer et une faible participation des parents à l'éducation de leurs enfants, autant d'éléments qui aggravent encore la situation. L'éducation en Afrique doit concilier la tradition qui s'exprime dans des pratiques ayant fait leurs preuves et la modernité des attentes au niveau national et à l'échelle mondiale.

La finalité est certes de permettre à l'ensemble des enfants et des adolescents de bénéficier du système d'éducation formelle mais il n'en est pas moins nécessaire de proposer d'autres modèles d'éducation souples et de qualité afin de faire face aux besoins des enfants les plus pauvres des minorités ethniques, des enfants des rues, des enfants travailleurs et de ceux qui souffrent de handicaps.

Faute d'offrir une éducation permanente et des emplois suffisants aux adolescents non scolarisés, ces derniers se retrouvent inoccupés et enclins à s'adonner à des activités criminelles et à provoquer des troubles civils injustifiés. La stabilité des sociétés dépend souvent, dans une large mesure, de l'existence de politiques, d'actions, et notamment de contrôles appropriés, afin de donner à ces jeunes, sous une forme ou une autre la chance de se développer.

En ce qui concerne les filles, malgré quelques progrès, les taux d'inscriptions, les résultats scolaires et les possibilités d'emploi sont inférieurs aux niveaux souhaitables.

Supprimer l'analphabétisme est l'un des défis les plus difficiles auxquels doit faire face la région de l'Afrique, dont le taux d'alphabétisation est le plus bas du monde. En particulier dans l'Afrique subsaharienne, où ce taux est pourtant passé de 49,2 % à 60,3 % de 1990 à 2000, il demeure urgent de créer un "environnement alphabétisé" au cours de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2003-2012). L'alphabétisation est un outil fondamental pour toute forme d'apprentissage et un préalable indispensable à la solution de tous les problèmes liés à l'environnement, notamment la lutte contre la pauvreté, le VIH/sida et l'infléchissement de la croissance démographique.

Il ressort de l'évaluation de l'EPT que les crises, les conflits, les guerres et les catastrophes naturelles sont les principaux obstacles à la réalisation des objectifs de l'éducation pour tous. Voilà pourquoi la restauration et le renforcement de l'éducation en faveur de millions d'enfants est une priorité absolue pour garantir le droit à l'éducation, à la stabilité, à la paix, à la sécurité et au développement durable.

3. Réalisations

Selon le Rapport mondial de suivi sur l'EPT de 2002, il se peut que l'Afrique ne parvienne pas à atteindre l'objectif de l'éducation pour tous d'ici 2015. Quarante-trois pays ne seront sans doute pas en mesure de réaliser au moins l'un des objectifs de Dakar, et pour vingt d'entre eux, qualifiés de "pays à risque", parvenir à l'universalisation de la scolarisation primaire pourrait bien être une utopie, sauf si des mesures radicales et immédiates étaient prises dès maintenant. Les pays africains ont quelque peu progressé dans le domaine de l'éducation des filles, considéré comme l'un des principaux secteurs à améliorer pour parvenir à une scolarisation universelle. Les perspectives n'en restent pas moins inquiétantes, non seulement dans l'enseignement primaire tout entier, mais aussi dans d'autres domaines qui y sont directement liés : la Décennie pour l'alphabétisation est une occasion rêvée de promouvoir le niveau d'alphabétisation des jeunes et des adultes et de contribuer à la qualité de l'enseignement primaire en améliorant les aptitudes des enfants à la lecture, l'alphabétisation des adultes et l'éducation tout au long de la vie, la formation professionnelle/aux compétences indispensables dans la vie courante et l'éducation de qualité.

Pour remettre l'éducation sur les rails en Afrique, il est capital que les pays restés en retrait rompent avec leurs habitudes. Ils doivent rechercher des orientations nouvelles. Les programmes nationaux, sous-régionaux et régionaux ayant fait la preuve de leur efficacité doivent être renforcés en vue de répondre effectivement à toutes les demandes d'éducation. Des initiatives inédites empruntant des formes originales, encourageantes et ouvrant des perspectives telles que le Centre d'éducation de base et non formelle (CEBNF), les Centres Nafa (offrant aux filles une éducation de la deuxième chance) et le Centre d'éducation pour le développement (CED) pourront être intensifiées et étendues à tout le continent avec un minimum de soutien. D'intéressants enseignements pourront également être tirés de l'expérience des pays ayant obtenu de bons résultats et des programmes régionaux qui se révèlent satisfaisants.

4. Recommandations

Les questions évoquées plus haut ont été examinées à l'occasion de MINEDAF VIII, qui a recherché comment les pays africains pourraient passer de la théorie à la pratique et donner suite aux actions envisagées. MINEDAF VIII a formulé les recommandations suivantes :

1. Les engagements effectifs des gouvernements se traduiront par des mesures concrètes visant à modifier l'orientation de l'éducation en tant que de besoin, en fonction de la demande et non de l'offre. Il s'agira notamment :
 - de veiller à ce que l'éducation demeure au premier rang des préoccupations nationales et transcende les clivages politiques : un ferme engagement de l'ensemble des responsables politiques est au coeur même de changements véritables sur le front de l'éducation ;
 - d'améliorer la qualité et la pertinence de l'éducation, en se fiant aux indications des utilisateurs ;
 - d'allouer des ressources répondant efficacement aux besoins du système en veillant à affecter des ressources aux modalités éducatives crédibles qui sont mises sur pied ;

- de donner aux groupes défavorisés et exclus la possibilité d'accéder à une éducation de qualité afin qu'ils puissent s'autonomiser et contribuer au développement de leur communauté, de leur pays et de leur région ;
 - d'utiliser l'énergie scolaire en vue de faciliter le recours aux TIC qui amélioreront l'accès à l'éducation et la qualité de l'éducation ;
 - d'utiliser une langue d'enseignement qui permettra aux enfants de s'instruire avant tout dans leur langue maternelle ;
 - d'adopter une approche holiste axée sur la communauté de la protection et de l'éducation de la petite enfance afin d'apporter un soutien aux parents et autres dispensateurs ; la protection et l'éducation de la petite enfance est indispensable à la préparation physique, sociale et intellectuelle de l'enfant à la scolarité. Une réussite dans ce domaine entraînera une amélioration de l'accès à l'éducation, des acquis de l'apprentissage et de l'équité dans l'enseignement primaire.
2. Les pays africains doivent diversifier leur système d'éducation pour offrir des prestations alternatives par des voies différentes, tout en s'efforçant d'éliminer les facteurs porteurs d'exclusion. Dans le même temps, ces prestations originales devront donner une deuxième chance à des groupes qui, pour une raison ou une autre, ne sont pas intégrés au système formel d'éducation.
 3. Les pays africains devraient tirer pleinement parti de l'Initiative de financement accéléré pour imprimer un rythme plus rapide à l'expansion et au développement de l'enseignement primaire. Le succès appelle le succès. L'obtention de résultats positifs sera exemplaire pour le financement d'autres pays qui pour le moment ne bénéficient pas de l'Initiative.
 4. Le Forum des éducatrices africaines (FAWE) devrait être renforcé en tant qu'initiative régionale favorable à la cause de l'éducation des filles, afin d'aider les gouvernements à mettre en oeuvre efficacement des politiques et des plans visant à progresser dans la voie du plein accès des filles à une éducation de qualité.
 5. Les pays africains devraient pleinement tirer profit de l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles (UNGEI) afin d'accélérer les progrès de l'éducation des filles et en vue d'atteindre, d'ici 2005 et 2015, les objectifs relatifs à l'égalité entre les sexes, en favorisant l'intégration de cette question de la parité entre les sexes dans l'ensemble de leurs politiques et programmes.
 6. Les pays africains devraient promouvoir les centres d'apprentissage communautaires afin de favoriser l'épanouissement des besoins éducatifs des communautés locales.
 7. "Bolsa Escola" offre une intéressante solution aux parents pauvres en leur permettant d'envoyer régulièrement leurs enfants à l'école. Parmi les nombreux avantages qu'il présente, le programme continue :
 - à diminuer le taux des abandons ;
 - à favoriser l'augmentation du nombre des inscriptions ;
 - à réduire le travail des enfants ;
 - à améliorer les résultats.

Partout où Bolsa Escola est mis en place, des efforts doivent être faits pour l'étendre à un plus grand nombre de communautés. D'autres pays devraient le faire connaître aux décideurs et au grand public.

8. Il conviendrait de mettre en place un cadre juridique et d'orientation approprié pour institutionnaliser les activités de conseil au sein des systèmes d'éducation africains. Les programmes d'orientation et de conseil devraient :

- être intégrés à la formation des enseignants ;
- disposer d'un temps d'enseignement approprié ;
- être dotés de ressources adéquates leur permettant de fournir aux enfants, et en particulier aux filles, des services d'orientation efficaces.

9. La Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2003-2012) doit être pleinement mise à profit pour faire progresser l'alphabétisation, en faisant un effort particulier pour les filles et les femmes en Afrique.

Il conviendrait de donner à la notion d'alphabétisation un contenu plus large eu égard à la diversité qui caractérise l'Afrique en termes de langues, de cultures, de traditions, d'histoire et de condition socio-économiques.

10. La coopération et la coordination interinstitutions devront être renforcées pour faire face aux besoins éducatifs dans les situations d'urgence ou les crises, pendant les conflits ou les guerres ou en cas de catastrophe naturelles :

- renforcer les capacités et fournir une assistance technique au niveau national, en particulier aux éléments situés en amont en ce qui concerne l'évaluation des besoins, les objectifs prioritaires en période de transition, la planification stratégique et le processus de mise en oeuvre des activités de reconstruction à la suite d'un conflit.

11. Des statistiques précises devraient être fournies en temps opportun aux décideurs et aux partenaires qui s'occupent de l'éducation en Afrique. Bien analysées et interprétées, des statistiques permettent (i) d'anticiper les défis à relever, (ii) de définir les ressources à mobiliser et à répartir et (iii) de manière générale de bien gérer l'éducation. Elles sont indispensables dans la formulation des politiques, la planification, la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation dans le domaine de l'éducation.

12. Il faut donner aux établissements d'enseignement des moyens plus importants et mener des recherches focalisées sur des sujets précis.

13. Il faudrait développer et multiplier les mesures quantitatives de manière à compléter et étayer les conclusions tirées des données quantitatives. Les mesures de l'efficacité dans le domaine éducatif devraient intégrer des données qualitatives de manière à refléter les progrès effectivement réalisés vers l'EPT.

14. Au potentiel offert par les organisations issues de la société civile il faudra adjoindre des programmes de renforcement des capacités, tels que le programme de renforcement des capacités des ONG/OSC qui a été lancé en coopération par l'UNESCO, la Banque mondiale, la Fondation Rockefeller et les principaux partenaires de l'EPT. La société civile, notamment les membres des corporations professionnelles, et des institutions parlementaires et le secteur privé, jouent un rôle

important dans la réalisation de l'EPT du fait de leur flexibilité, leur capacité à atteindre les communautés locales, leur aptitude à répondre comme il se doit aux besoins exprimés au niveau local et leur capacité à mettre en place des programmes efficaces dans des domaines tels que la promotion de l'éducation des filles, la réintégration des enfants qui ont abandonné l'école et l'action en direction de ceux qui ne sont pas scolarisés.

15. La coopération Sud-Sud doit être renforcée. La coopération Nord-Sud doit être renforcée elle aussi et elle devrait être équilibrée étant donné que les problèmes non résolus du Sud affectent le Nord.

II. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

L'enseignement secondaire revêt une importance décisive, en premier lieu parce qu'il a une influence déterminante sur les jeunes au moment de l'adolescence lorsqu'ils font des choix importants pour leur existence et prennent des orientations professionnelles qui décideront de leur avenir et, en second lieu, parce qu'il ne contribue pas de manière équitable à la mise en valeur des ressources humaines, vue sous l'angle de l'éducation en général, surtout pour les filles. En outre, les jeunes sont particulièrement touchés par certains problèmes comme les mutations du monde du travail, la propagation du VIH/sida, l'abus des drogues et la violence.

Priorité devrait être donnée non seulement à la rénovation des contenus, méthodes et structures de l'enseignement secondaire, mais aussi à l'amélioration de la formation des enseignants afin que ces derniers puissent mieux s'acquitter de leur rôle, notamment en répondant aux besoins des adolescents en matière de conseil et d'orientation. Dans de nombreux pays, les premières années de l'enseignement secondaire font partie de l'éducation de base. L'expansion de l'enseignement secondaire et l'amélioration de sa qualité sont des volets essentiels de la suite à donner au Forum mondial sur l'éducation qui s'est tenu à Dakar (Sénégal) en avril 2000. Sur les six objectifs définis à Dakar, trois sont directement liés au développement de l'enseignement secondaire. Ces trois objectifs supposent un développement massif de l'enseignement secondaire, si l'on veut accueillir les enfants ayant achevé leurs études primaires, garantir la parité des sexes dans les effectifs scolaires et donner accès à tous les jeunes à des programmes adéquats d'acquisition de connaissances ainsi que des compétences liées à la vie courante. L'éducation pour tous (EPT) aura cependant sur l'enseignement secondaire des répercussions qui iront bien au-delà d'une expansion quantitative et d'une amélioration de l'accès. Les efforts déployés en faveur de l'EPT entraîneront des changements qui influenceront sur la qualité et la pertinence de tous les types et niveaux d'éducation.

Par ailleurs, l'enseignement et la formation techniques et professionnels contribuent à l'acquisition des compétences nécessaires, au niveau individuel, pour assurer sa subsistance et s'épanouir et, au niveau national, pour assurer le développement social et économique du pays. Les ministères de l'éducation sont encouragés à réformer leurs systèmes d'éducation et de formation professionnels et techniques, conformément à la Recommandation révisée concernant l'enseignement technique et professionnel (2001) qui a été actualisée récemment pour qu'y soient pris en considération des phénomènes contemporains comme les technologies de l'information et de la communication et la mondialisation.

L'enseignement scientifique et technologique est vital pour les efforts de développement de l'Afrique dans le contexte actuel de mondialisation, qui s'est accompagnée de l'apparition d'une société du savoir et d'une économie dominée par la technologie. Le NEPAD est conscient que la science et la technologie sont le principal moteur du développement national et qu'elles

sont le résultat de l'éducation. L'enseignement scientifique et technologique est l'un des piliers de l'éducation de base car il est indispensable pour acquérir les compétences nécessaires dans la vie courante. Afin d'aider au renouvellement des systèmes d'enseignement des sciences en Afrique, il faut démythifier la science, d'abord dans le cadre de l'éducation de base et de l'enseignement, faire en sorte que la science et la technologie soient en phase avec les environnements socioculturels, reconnaître et développer les connaissances scientifiques et technologiques traditionnelles et concevoir des stratégies qui garantissent l'accès des femmes africaines à cet enseignement en réformant les programmes d'études et en faisant évoluer les attitudes.

L'UNESCO devrait veiller à ce que ces trois domaines occupent une place de choix dans le processus du suivi de l'EPT et dans tous les plans nationaux en faveur de l'EPT, ainsi que dans tous les projets éducatifs entrepris dans un pays/organisme africain ou en collaboration avec lui. Les synergies entre les différentes institutions devraient être renforcées.

S'agissant de la mise en oeuvre du programme du NEPAD avec différents partenaires, l'UNESCO devrait encourager un plus grand nombre de synergies entre les ONG et d'autres membres de la société civile, d'une part, et les autorités gouvernementales d'autre part. Compte tenu du manque de ressources et d'expertise dont souffre le secteur public, un nombre croissant d'activités devraient être entreprises par des ONG locales ou régionales dynamiques et compétentes, ou en partenariat avec elles, en collaboration avec le secteur privé et sous la supervision des autorités gouvernementales.

Le renforcement de la capacité des acteurs concernés et l'élaboration de projets sous-régionaux et régionaux devraient notamment se faire par le biais de la mobilisation des principaux acteurs, du plaidoyer et de la formation régionale.

III. L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Les actions menées par les établissements d'enseignement supérieur peuvent potentiellement favoriser la réalisation des six objectifs de Dakar, grâce à la recherche, au renforcement des capacités et aux services fournis aux collectivités. Il est possible d'orienter ces actions de telle sorte qu'elles contribuent à la réalisation des six objectifs de Dakar.

1. La recherche doit appuyer l'éducation pour tous en encourageant :

- l'élaboration de programmes éducatifs conçus en fonction des besoins culturels, sociaux et économiques dans des contextes d'apprentissage différents ;
- l'analyse et l'évaluation de systèmes éducatifs pour que les responsables de la gestion et de la planification de l'éducation bénéficient d'une véritable formation ;
- les études prospectives préalables à la mise en oeuvre de réformes à l'échelle des systèmes afin de promouvoir une éducation de qualité. Le caractère multidisciplinaire des universités apporte une valeur ajoutée considérable à cet égard ;
- l'amélioration des méthodes et des outils d'enseignement/apprentissage, non seulement du point de vue des contenus, mais aussi par le biais de l'innovation dans les systèmes décentralisés ;

- la mise en place de réseaux d'institutions qui contribuent au renforcement des capacités éducatives, en particulier grâce aux échanges intellectuels (par exemple dans le cadre des réseaux et du jumelage des universités) ;
- dans toutes les activités qui précèdent, les recherches doivent être axées sur des domaines hautement prioritaires comme l'alphabétisation, l'éducation préventive, l'éducation pour la tolérance et la compréhension interculturelle, l'éducation intégratrice ;
- démontrer l'impérieuse nécessité de faire bénéficier les systèmes d'éducation pour tous de type non formel de l'excellence des travaux de recherche sur l'enseignement supérieur ;
- les chaires UNESCO et les réseaux UNITWIN sont l'un des meilleurs instruments disponibles pour renforcer les activités de recherche au niveau institutionnel.

2. Le renforcement des capacités

- promouvoir une formation des enseignants de qualité : en attirant des candidats compétents dans la profession ; en encourageant la préformation qui favorise les approches novatrices, encourager la participation des enseignants aux activités visant à rénover le système éducatif en ayant recours aux instruments normatifs UNESCO/OIT existants dans ce domaine ; promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour l'EPT dans les programmes d'enseignement ; améliorer le statut et les conditions de travail des enseignants ; mettre en place une formation en cours d'emploi ;
- former d'autres personnels éducatifs, par exemple des conseillers d'orientation pédagogique, des spécialistes de l'alphabétisation, des gestionnaires de l'éducation, des psychologues scolaires, des experts dans le domaine des besoins éducatifs spéciaux ;
- revoir les plans établis pour l'enseignement supérieur au niveau national et institutionnel, en particulier du point de vue de la formation des enseignants, afin de les rendre plus conformes, si nécessaire, aux engagements nationaux en matière de développement ;
- privilégier le renforcement des institutions, afin d'inciter les écoles normales et les instituts de formation pédagogique supérieurs qui forment les enseignants à tendre vers l'excellence, ou à y revenir, et refléter fidèlement les cultures et les aspirations nationales ;
- insister, dans les directives relatives à la formation du personnel enseignant de l'enseignement supérieur sur l'importance de la liberté académique, ainsi que sur les autres droits énoncés dans la Recommandation de 1997 concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur, particulièrement pour contribuer à éviter l'exode des compétences là où ces droits ne sont pas respectés ;
- mobiliser les étudiants au service des objectifs de l'EPT ;
- un certain nombre de chaires UNESCO serviront de point de départ à la création de centres d'excellence qui permettront de renforcer les capacités et d'améliorer l'organisation en réseau.

3. Les universités au service de l'éducation pour tous

- exploiter au mieux le rôle important que les universités peuvent jouer en concevant et en réalisant des projets éducatifs, en organisant des projets de formation pour les programmes d'éducation non formelle, en menant des recherches dans le domaine des sciences de l'éducation et en produisant des matériels pédagogiques. Le potentiel offert par ces activités qui peut être mobilisé en faveur des projets nationaux ou d'autres initiatives de développement constitue une ressource inestimable ;
- le projet spécial sur les établissements pilotes de formation des enseignants aidera les décideurs à prendre les mesures nécessaires pour remédier aux carences de leurs établissements nationaux et instaurer une coopération plus dynamique au niveau régional.

L'accès à l'information et au savoir

Les propositions de l'UNESCO relatives aux éléments à inclure dans la Déclaration de principes et le Plan d'action devant être adoptés par le Sommet mondial sur la société de l'information sont dictées par le mandat spécifique de l'Organisation dans ce domaine. En vertu de ce mandat, l'UNESCO prône le concept de *sociétés du savoir* plutôt que celui de *société de l'information* mondiale, car il ne suffit pas d'accroître les flux d'information pour saisir toutes les opportunités de développement offertes par le savoir. C'est pourquoi une vision plus complexe, holistique et générale et une perspective clairement axée sur le développement sont nécessaires.

Les propositions de l'UNESCO visent à répondre aux trois principaux défis posés par l'édification de sociétés du savoir : il s'agit, en premier lieu, de réduire la fracture numérique qui accentue les inégalités dans le domaine du développement, en privant des groupes et des pays entiers des bienfaits associés à l'information et au savoir ; en second lieu, de garantir la libre circulation des données, de l'information, des pratiques exemplaires et du savoir dans la société de l'information, ainsi que l'égalité d'accès à ces derniers ; et, en troisième lieu, de bâtir un consensus international sur les normes et principes dorénavant nécessaires pour rechercher des solutions aux nouveaux problèmes et dilemmes éthiques posés par la société du savoir.

Le Forum mondial sur l'éducation (Dakar, Sénégal, avril 2000) a confié à l'UNESCO une mission technique et politique ardue qui consiste à soutenir les engagements internationaux et à appuyer la réalisation des objectifs de l'éducation pour tous. Au niveau international, on espère que les technologies de l'information et de la communication faciliteront les progrès vers la réalisation de ces objectifs, en particulier en permettant à la société de mieux atteindre les individus et les groupes sociaux dont les besoins dans le domaine de l'apprentissage de base ne sont pas satisfaits par les moyens éducatifs traditionnels.

Le Secteur de l'éducation a spécifiquement contribué au Sommet mondial sur la société de l'information de la façon suivante :

1. il a proposé des éléments à inclure dans la Déclaration de principes et le Plan d'action devant être adoptés par le Sommet ;
2. il a participé à l'organisation de la Conférence régionale paneuropéenne - UNESCO/ ITIE - (Bucarest, Roumanie, 7-9 novembre 2002) ;
3. il a produit une publication, *ICTs and Education* ; et une étude, intitulée *ICTs in Basic Education* ;

4. il a joué un rôle moteur dans l'organisation d'une *Table ronde sur l'apprentissage en ligne*, en marge du Sommet mondial sur la société de l'information.

IV. GESTION SECTORIELLE ET PLANIFICATION STRATEGIQUE DU NEPAD

Les études et les expériences sur le terrain réalisées par l'UNESCO dans les pays en développement en général et en Afrique en particulier montrent qu'il faut encourager une bonne gouvernance dans le domaine de la gestion sectorielle et de la planification stratégique de l'éducation. Cela suppose notamment :

- une volonté politique de promouvoir la transparence, la démocratie et la responsabilité dans le domaine du développement de l'éducation et d'encourager entre toutes les parties prenantes un partenariat et un engagement authentiques ;
- une capacité de concevoir des politiques éducatives cohérentes et holistiques conformes aux cadres d'ensemble du développement et aux stratégies de lutte contre la pauvreté. Ainsi, les politiques d'EPT seront-elles encouragées dans un cadre sectoriel viable et bien intégré et l'on fera en sorte que la société civile s'engage et participe à la formulation, à la mise en oeuvre et au suivi des stratégies de développement éducatif ;
- une capacité de traduire les politiques de développement en stratégies et actions efficaces.

Dans le contexte du NEPAD, l'UNESCO peut contribuer à assurer une bonne gouvernance, essentiellement par (i) la facilitation du partage de données d'expérience entre responsables de la conception des politiques et décideurs, ainsi qu'avec les spécialistes de pays africains, (ii) une assistance technique adaptée à la demande qui vienne compléter et suppléer les compétences nationales actuelles. Cela contribuera non seulement à épauler des gouvernements nationaux dans leurs efforts de conception de programmes mais aussi à coordonner les interventions des institutions extérieures en fonction des priorités nationales dans les domaines de l'éducation et du développement des ressources humaines.

Dans les pays en situation de conflit et de post-conflit, l'UNESCO apportera aussi un soutien pour promouvoir la gouvernance. En dehors des contributions susmentionnées, une stratégie et une structure de soutien spécifiques seront mises en place et renforcées.

V. promotion d'une éducation de qualité

Historique et éléments de référence

1. Les trois priorités principales d'action identifiées pour une mise en oeuvre immédiate dans le document stratégique du NEPAD pour l'éducation sont :
 - d'assister les pays à atteindre l'Objectif de développement pour le Millénaire en ce qui concerne l'universalisation de l'éducation de base d'ici à 2015 ;
 - l'harmonisation et l'amélioration des programmes scolaires et des contenus de l'éducation ;
 - la promotion de la création ou du renforcement des centres régionaux d'excellence.

2. Il est aussi utile de rappeler que dans la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO (2002-2007) pour la région Afrique², la contribution de l'UNESCO aux objectifs du NEPAD en éducation met l'accent sur deux points essentiels qui concernent la qualité de l'éducation. Il s'agit pour l'UNESCO de :

- contribuer aux améliorations en matière de développement des programmes d'enseignement, en matière de qualité de l'enseignement et en matière d'accès aux technologies de l'information et de la communication ;
- appuyer les mesures de prévention et de gestion de conflits et promouvoir une culture de la paix, de la réconciliation et de la tolérance (...) et contribuer aux efforts de paix déployés par la communauté internationale, notamment en appuyant les programmes et projets nationaux et régionaux de culture de la paix.

Actions visant à garantir une éducation de qualité pour tous

Afin de définir des stratégies appropriées communes au NEPAD et à l'UNESCO, les domaines suivants devraient faire l'objet d'une attention particulière et demeurer parmi les grandes priorités du NEPAD :

- (a) *Amélioration des programmes d'enseignement* : Adapter les contenus de l'éducation pour répondre aux défis du développement en donnant aux apprenants les moyens de devenir des acteurs et des citoyens responsables contribuant au développement durable de leur société. A ce titre, les systèmes éducatifs et les programmes d'enseignement devraient être révisés pour tenir compte des problématiques suivantes : lutte contre les inégalités sociales, la pauvreté et les maladies endémiques (VIH/sida notamment), respect des droits humains et des différences (diversité culturelle), acquisition de savoirs, aptitudes et comportements favorables à la paix (apprendre à vivre ensemble), respect du monde environnant et préservation des patrimoines communs, etc.
- Lutte contre les maladies endémiques (VIH/sida notamment) : la prise de conscience de l'urgence de réduire l'impact de l'épidémie sur les systèmes éducatifs tout en travaillant à la prévention doit être sans cesse renouvelée à tous les niveaux. Dans ce cadre, les besoins des personnes - élèves, étudiants, enseignants, personnel éducatif, etc. - affectées et infectées, les orphelins et enfants en situation de détresse, doivent constituer des priorités, afin d'assurer le droit à l'éducation pour tous. Les programmes scolaires et en particulier les formations dispensées aux enseignants en cours de service doivent intégrer ces dimensions et doivent prendre en compte tous les aspects de stigmatisation (plutôt sociétaux), de discrimination (comportementaux) et les préjugés (plutôt subjectifs), toutes questions qui doivent tenir compte des riches traditions culturelles africaines³.

² Stratégie à moyen terme de l'UNESCO (2002-2007) pour la région Afrique : Contribuer à la paix et au développement humain à l'ère de la mondialisation par l'éducation, les sciences, la culture et la communication", document établi à l'issue de la consultation du Directeur général avec les commissions nationales pour l'UNESCO de la région Afrique, Dakar, 1er-4 juillet 2002.

³ "Towards an African response: UNESCO's Strategy for HIV/AIDS Education in Sub-Saharan Africa (2002-2007)".

- Apprendre à vivre ensemble : la prolifération des conflits en Afrique est un signal alarmant des difficultés d'instaurer une véritable démocratie en Afrique. Mais, c'est aussi un signe que la formation de citoyens responsables et démocratiques reste encore à faire et que l'éducation est la clé indispensable aux changements de mentalités. Pour ce faire, les contenus des programmes scolaires doivent mettre l'accent sur l'acquisition des valeurs, attitudes et compétences allant au-delà des savoirs factuels. Les questions relatives au respect des droits de l'homme et de la diversité, les notions de tolérance, non-violence et solidarité doivent être intégrées dans les programmes. Plusieurs projets soutenus par l'UNESCO sont déjà en cours en Afrique dans ce domaine. Le mouvement de l'éducation pour tous lancé à Dakar et la préparation des plans d'action nationaux EPT sont une occasion de renforcer cette approche.
- (b) *Amélioration des méthodes d'évaluation des systèmes scolaires* : Il ne suffit pas de transformer les méthodes d'enseignement ou d'intégrer de nouvelles notions dans les programmes scolaires. La mesure de leur impact et l'évaluation des acquis scolaires est une des dimensions nouvelles et importantes de la qualité de l'éducation (évaluer les résultats scolaires non seulement en termes cognitifs mais aussi en termes socio-affectifs et des compétences pour la vie). Il existe des expériences d'évaluation de la qualité de l'enseignement en Afrique qui ont produit des résultats satisfaisants. Dans ce domaine, la priorité est de renforcer les capacités nationales. L'UNESCO apporte depuis plusieurs années un appui considérable aux Etats membres d'Afrique pour renforcer leurs capacités nationales en mettant en place des structures qualifiées permettant de réaliser ce travail. Ces projets devraient être intégrés dans les priorités du NEPAD⁴.

La mise en oeuvre de ces stratégies passe nécessairement par des changements qualitatifs tenant compte des modalités formelles et non formelles d'éducation. Il serait souhaitable que les systèmes éducatifs africains intègrent véritablement ces deux modalités d'éducation dans un système unique, afin de réaliser l'objectif ultime de l'éducation pour tous.

Implication des femmes, des jeunes et de la société civile

- Identifier clairement la participation des femmes parlementaires et les consulter. Le NEPAD est un des premiers documents à préciser que les Africaines sont des actrices du développement et non plus des sujets perçus à travers les visions "misérabilistes" d'une certaine forme d'humanitaire. Les femmes africaines ont développé des stratégies de survie contre la pauvreté, la maladie, les conflits, etc., ... qui mériteraient d'être valorisées et intégrées dans la vision du NEPAD.
- Organiser un espace d'écoute pour les jeunes afin qu'ils donnent leurs idées sur la manière dont ils perçoivent le développement dans les années 2000, dans les domaines qui les concernent directement: éducation, santé, sports, communication avec les adultes et vision du développement en Afrique.

⁴ Monitoring the quality of education ... Focusing on learning outcomes. Division de la promotion d'une éducation de qualité, février 2003.

VI. DEVELOPPEMENT DURABLE : Suivi de Johannesburg

Le Secteur de l'éducation dans son ensemble contribue au développement durable, or seuls deux aspects ont été pris en compte dans l'agenda du séminaire : la biodiversité et la question de l'eau. L'éducation pour le développement durable (EDD), qui est un sujet essentiel pour l'Afrique comme l'a mentionné le programme d'Action de la Conférence mondiale sur le développement durable, n'a pas encore été considérée dans la perspective du NEPAD⁵.

Lorsqu'on parle du développement (durable) en Afrique, la pérennité et le renforcement des institutions d'éducation supérieure, comme les problèmes relatifs au sida et à l'éducation au développement, émergent en tant que sujets cruciaux qui doivent être traités dans le contexte des préoccupations de l'UNESCO-NEPAD.

La question de l'éducation pour le développement durable et en particulier le rôle des institutions de l'enseignement supérieur devrait être pleinement traitée par le séminaire. Les actions proposées sont :

- assurer la pérennité des institutions de l'enseignement supérieur en Afrique ;
- promouvoir la création de cadres légaux pour assurer la pérennité aux institutions de l'enseignement supérieur à travers :
 - la disponibilité de ressources publiques humaines et financières ;
 - l'adoption de mesures fiscales incitatives pour les investissements du secteur privé dans ces institutions ;
 - promouvoir des partenariats entre le secteur privé et les institutions de l'enseignement supérieur pour générer des recherches pertinentes dans le contexte local et régional.

L'une des missions fondamentales de l'enseignement supérieur aujourd'hui est de préparer les nouvelles générations à un avenir viable à long terme. Le développement humain durable est un processus de changement dans les rapports entre les systèmes et phénomènes sociaux, économiques et naturels. A travers ces interrelations, nous nous trouvons devant un défi : concilier le progrès économique et social avec la préservation des systèmes qui entretiennent la vie sur la planète. Ce défi renvoie au rôle que les universités, comme tous les autres établissements d'enseignement supérieur, peuvent jouer pour nous faire mieux comprendre les questions en jeu et il demande qu'elles prennent l'initiative pour concevoir des scénarios du futur cohérents et qu'elles fassent mieux prendre conscience des problèmes et des solutions dans leurs programmes d'enseignement.

Les établissements d'enseignement supérieur ont un rôle décisif à jouer pour :

1. affiner encore le concept d'éducation pour le développement durable et mieux en préciser les messages essentiels ;
2. encourager les programmes de recherche et d'enseignement interdisciplinaires menés en collaboration ;
3. promouvoir la constitution de réseaux interdisciplinaires ;

⁵ L'éducation pour le développement durable : la position du Secteur de l'éducation.

4. encourager le corps enseignant et les étudiants à faire une place à l'environnement dans le domaine d'étude, quel qu'il soit, qui les occupe ;
5. intégrer les préoccupations environnementales, démographiques, économiques, sociales et autres qui sont inhérentes à la notion complexe de durabilité.

Plusieurs facteurs déterminants expliquent qu'il faille s'attacher au développement durable : les progrès constants de l'urbanisation, notamment dans les pays en développement, la mondialisation influencée par les technologies de l'information et les transferts de pouvoir que représentent la décentralisation et la régionalisation. De plus, des problèmes chroniques comme le consumérisme, la pauvreté, la malnutrition, le chômage et l'analphabétisme ont entraîné l'activité humaine vers une utilisation non durable des ressources. Dans ces conditions, l'investissement en capital humain, l'apprentissage communautaire et la création et la conception de systèmes participatifs sont les clés d'un avenir viable. Le lien entre l'enseignement supérieur et les autorités locales, indiqué au chapitre 28 d'Action 21, est par conséquent capital.

C'est à l'enseignement supérieur qu'incombe la mission particulièrement importante de créer la base de savoir permettant de trouver des solutions aux problèmes de la société, mais aussi de transmettre à tout un chacun les compétences qui lui seront nécessaires pour trouver un emploi rémunéré et aider à bâtir un avenir viable en apportant sa pierre à l'édifice. En repensant leur rôle, il faut que les universités s'attaquent à d'innombrables et redoutables difficultés, notamment pour gérer la complexité, inculquer un nouveau mode de pensée et faire de l'interdisciplinarité une pratique. L'éthique et les valeurs sont au cœur de la nouvelle vision de l'éducation. Celle-ci a trouvé son expression dans le consensus international et le cadre d'action issus d'une série de conférences internationales organisées sous les auspices des Nations Unies. Le programme de travail international relatif au chapitre 36 d'Action 21, adopté par la Commission du développement durable de l'ONU, offre une excellente plate-forme internationale pour promouvoir l'enseignement supérieur au service du développement durable.

Les universités ne réussiront à réorienter leurs programmes de recherche et d'enseignement qu'à condition de savoir assurer avec souplesse une coopération entre les disciplines et de collaborer avec les institutions du monde extérieur.

Les universités devraient réfléchir sur leur rôle dans la société et assumer la responsabilité qui leur incombe aux niveaux tant local que mondial. Avant tout, elles devraient donner à leurs étudiants une "culture environnementale de base", pour qu'ils soient capables d'intervenir en faveur du développement durable de l'intérieur de leur propre discipline. Deuxièmement, elles devraient transmettre le savoir aux décideurs politiques et autres et jouer un rôle de premier plan dans sa communication au public. Enfin, elles devraient préparer les gens à avoir affaire à des rapports sociaux complexes et donner une dimension interculturelle mondiale à l'enseignement. Il faudrait encourager les réseaux de coopération.

La question de la mise en place et de la promotion de l'interdisciplinarité dans un cadre institutionnel où le savoir est désormais toujours plus spécialisé et fragmenté est importante, elle aussi. Les formules envisageables à cet effet pourraient consister à créer des environnements d'apprentissage propres à promouvoir l'excellence dans plus d'une discipline, ainsi qu'à recourir à des études de terrain reposant sur l'interdépendance des problèmes qui se posent dans le monde des faits.

Relier les savoirs théoriques aux applications pratiques suppose une conscience plus aigüe des problèmes concrets que pose la durabilité, notamment ceux qui sont liés aux modèles dominants de production et de consommation, les conséquences qu'impliquent les multiples

dimensions de la "mondialisation", la déréglementation et les droits de propriété intellectuelle, les disparités et les contrastes entre pays et au sein d'un même pays, ainsi que des problèmes fondamentaux comme la faim, la pauvreté et la solidarité entre les générations.

Sur le chapitre des changements qui s'imposent dans les programmes et les établissements d'enseignement supérieur et des moyens de mieux préparer les générations à venir à des situations et des problèmes complexes, la transdisciplinarité devrait devenir un des moteurs de la réforme universitaire. L'évolution des rôles respectifs des différentes parties prenantes, gouvernements, salariés, étudiants, enseignants et communautés locales devrait être prise en considération dans le processus de réforme de l'université, de même que la manière dont l'évolution de ses fonctions est perçue et l'importance croissante accordée à son rôle de maître d'oeuvre du processus d'apprentissage tout au long de la vie.

Dernier point, il est indispensable que l'enseignement supérieur soit tourné vers l'avenir. Il faut en avoir une vision globale, qui repose sur les données scientifiques, la transparence et une fusion des perspectives culturelle, spirituelle, socio-économique et écologique.

Les participants aux travaux de la Commission voudront peut-être revenir sur les principales mesures proposées par la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur (1998), qui n'ont pas encore fait l'objet d'un suivi, ainsi que sur les recommandations figurant dans le Plan d'application du Sommet mondial de Johannesburg pour le développement durable (SMDD).

Il importe de noter que, cette fois encore, ni pendant le Sommet ni à sa clôture, qu'il s'agisse de la Déclaration politique ou du Plan d'application, nulle part l'enseignement supérieur n'a été mentionné comme partenaire essentiel pour assurer un avenir viable. Il est aussi ressorti du Sommet que bien des pays n'étaient pas prêts à assurer la transition nécessaire à la mise en place d'un développement durable. Cependant, le Sommet a donné aux participants l'occasion de renouveler leur engagement, de mieux définir leurs objectifs et de mettre au point leur plan d'action.

L'un des acquis qu'il convient de souligner ici, c'est que le rôle essentiel de l'UNESCO dans le projet de type II de l'Initiative GHESP (Partenariat mondial de l'enseignement supérieur pour la viabilité) a été reconnu. Le monde de l'enseignement supérieur s'est mobilisé depuis Rio et la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur. Le GHESP offre notamment une structure internationale d'universités soucieuses de promouvoir l'enseignement supérieur au service d'un développement durable.

De surcroît, plusieurs réseaux électroniques ont été créés. Il convient toutefois de les faire mieux connaître pour en accroître l'efficacité. L'Association internationale des universités, entre autres organisations, a créé un site Web mondial sur ce sujet.

Plusieurs organisations s'attachent à mesurer la portée des efforts de réforme des universités dans le sens de la durabilité.

Les initiatives ci-dessus visent à renforcer l'UNESCO dans sa tâche de chef de file pour le chapitre 36 d'Action 21 et dans la mise en oeuvre du programme de travail international fixé par la Commission du développement durable.

Revenant sur ces questions, les participants voudront peut-être se prononcer sur les moyens d'assurer le suivi des recommandations ci-après de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur :

1. créer un prix "Avenir viable" ;
2. élaborer un système d'audit sur le thème "préparer un avenir viable" ;
3. constituer un fonds spécial pour le transfert direct du savoir ;
5. créer des programmes de formations de formateurs.

En son article 124, le Plan d'application du SMDD insiste sur le fait qu'il appartient aux gouvernements de s'engager dans le sens de l'éducation pour le développement durable en vue :

- (a) d'intégrer les technologies de l'information et de la communication dans le processus d'élaboration des programmes d'enseignement ;
- (b) de faciliter, le cas échéant, l'élargissement de l'accès des étudiants, des chercheurs et des ingénieurs des pays en développement aux programmes des pays développés en les mettant financièrement à leur portée afin d'encourager les échanges de données d'expérience et de compétences qui soient bénéfiques pour tous les partenaires ;
- (c) de poursuivre la mise en oeuvre du programme de travail de la Commission du développement durable relatif à l'éducation pour le développement durable.

L'importance de ces principes doit être davantage prise en compte.

La Déclaration d'Ubuntu signée en Afrique du Sud en septembre dernier invite à oeuvrer à la mise en place d'un nouvel espace didactique mondial sur l'éducation et la durabilité pour promouvoir la coopération et les échanges entre institutions à tous les niveaux et dans tous les secteurs de l'éducation du monde. Tous les partenaires concernés sont invités à appuyer cette initiative.

L'Assemblée générale des Nations Unies a récemment adopté une résolution relative à une Décennie pour l'éducation en vue du développement durable qui doit commencer en 2005 ; tout doit être mis en place pour en assurer le succès. Il serait souhaitable que les participants à la réunion en cours élargissent considérablement le débat et oeuvrent à dégager de nouvelles voies de coopération.

Il convient d'encourager la création de chaires UNESCO et de réseaux pour promouvoir la recherche et l'enseignement dans le domaine du développement durable.

Un projet transversal sur le recours à la télédétection pour la gestion des écosystèmes et ressources en eau est en voie de réalisation à l'UNESCO pendant l'exercice en cours.

SCIENCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT

SC/AP : Division de l'analyse et des politiques scientifiques

Pour assurer la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence mondiale sur la science au cours de l'exercice 2002-2003, la Division de l'analyse et des politiques scientifiques a particulièrement axé ses efforts sur les activités normatives dans le domaine de la science, de la technologie et des politiques novatrices avec pour objectif général de développer les compétences en matière de gestion de la science et de la technologie en vue du développement.

L'accent est mis sur le renforcement des capacités scientifiques, l'élargissement des partenariats internationaux, le travail en réseau, l'interdisciplinarité, les objectifs étant le développement des capacités humaines et institutionnelles nationales/sous-régionales pour la gestion de l'application des ressources scientifiques et techniques au développement socio-économique et à l'édification de la paix, la promotion des réformes des systèmes nationaux/régionaux de science, technologie et innovation par des fonctions de consultation et d'assistance technique, le renforcement des partenariats universités/industries/gouvernements, et la contribution à la lutte contre la pauvreté et le soutien à la coopération internationale dans le domaine de la gouvernance de la science et de la technologie, en particulier par le biais de réseaux et par l'élaboration de statistiques et d'indicateurs en science et technologie.

En ce qui concerne l'Afrique, l'action de la Division au cours de l'exercice 2002-2003 vise en particulier à faire en sorte que la science contribue davantage à la lutte contre la pauvreté par l'élaboration de plans de développement scientifique et technique et de programmes d'investissement.

Pour le prochain exercice (2004-2005), étant donné que l'on a rappelé encore l'importance du rôle que la science et la technologie jouent dans la lutte contre la pauvreté et la croissance économique des pays d'Afrique, la Division propose un projet phare, qui vise à mobiliser le monde scientifique et technique, en particulier dans les pays pauvres très endettés (PPTÉ) de la région, l'objectif étant de contribuer à mettre la science et la technologie au service d'objectifs macro-économiques.

SC/BES: Division of Basic and Engineering sciences

Lutte contre le Sida

La lutte contre le Sida est un des facteurs principaux pour que l'Afrique puisse mettre en oeuvre ses stratégies de développement, dans le cadre du NEPAD. L'UNESCO participe à cet effort en mettant l'accent sur le transfert des connaissances et sur la création d'un réseau de centres de prévention et recherche sur le Sida afin de doter l'Afrique d'infrastructures et compétences aptes à faire face à l'épidémie du Sida.

Un centre est déjà en fonction en Côte d'Ivoire et deux autres sont en voie de constitution au Cameroun et au Burkina Faso. Cette action de l'UNESCO, conduite en coopération avec la Fondation Mondiale Recherche et Prévention Sida, a conduit à une mobilisation de compétences scientifiques (accord entre les Prs Luc Montagnier et Robert Gallo) et des ressources par le financement par l'Italie au titre de fonds extra-budgétaires d'un projet concernant la mise au point d'un vaccin pédiatrique limitant la transmission du VIH/Sida de la mère à l'enfant, après la naissance, pendant l'allaitement.

Ce projet et la création prévue des centres au Cameroun et au Burkina Faso a par ailleurs conduit les premières dames d'Afrique à se mobiliser en faveur de la lutte contre le Sida et à créer une association dite « Synergies Africaines » dont Mme Biya, épouse du Président du Cameroun, est la présidente et Mme Campaoré, épouse du Président du Burkina Faso, la vice-présidente.

Cette association, appuyée par le projet ci-dessus mentionné, est un puissant moyen d'impliquer les Parlementaires, la société civile et les femmes dans les stratégies de développement (thèmes I et II du séminaire de Ouagadougou « L'UNESCO et le NEPAD »).

Input on Renewable Energy for the NEPAD strategy

As a follow-up to the WSSD and in furthering the implementation of the WSP activities within the NEPAD framework (themes 1, 2 and 3 of the Ouagadougou planned seminar), priority will be given to capacity-building and to the development of co-operation in the renewable energy sector through the implementation of the African Chapter of the Global Renewable Energy Education and Training (GREET Programme). This will involve the design and field implementation of a Renewable Energy Training Platform (to serve as a training tool and simulator at national and subregional levels), the elaboration and dissemination of learning and teaching material in different common languages, the introduction of training programmes at all educational levels, the setting of educational standards and the certification of African centres of excellence to serve as a catalyst. Concurrently, support will be given to the formulation of national energy strategies and experimentation of pilot projects aiming at developmental purposes (concept of integrated solar village concept will be defined, based on existing experiences and following specificities required for each country concerned). Concerted action with governmental and non-governmental organisations in African countries will be taken to stimulate the use of renewable energies to meet sustainable developmental and NEPAD goals (social, environmental and productive) and improve living conditions in rural areas of African countries. To this end, extra-budgetary resources will be mobilised to implement and extend the scope of activities.

SC/GEO : Division des sciences de la Terre

En collaboration avec la Stratégie d'observation mondiale intégrée (IGOS), le Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CEOS) et les agences spatiales, l'UNESCO encouragera le recours aux systèmes d'observations mondiaux pour observer l'environnement et planifier le développement durable.

Le partenariat avec l'IGOS a été retenu comme partenariat de type II du Sommet mondial pour le développement durable (SMDD), et le CEOS entreprend une activité spéciale pour le suivi du SMDD en Afrique qui porte sur le recours à l'information satellitaire dans le processus éducatif. L'UNESCO coopère également avec le CEOS pour améliorer l'utilisation des données spatiales dans l'étude des nappes d'eau souterraines profondes, des sécheresses et des inondations en Afrique.

SC/CSI : Coastal and Small Islands

In Africa, through a number of field projects, jointly executed with other Sectors of UNESCO, the Coastal Regions and Small Islands pilot platform (CSI) joins forces with civil society (local communities, local and regional NGOs and associations, administrative and educational institutions) in identifying and addressing existing problems in the coastal region. A wide range of actions is focused on coastal cities and the associated, uncontrolled development of their suburbs, as well as the related environmental and societal problems related to natural disasters (flooding, desertification), deforestation, pollution, water and health, environmental degradation (including non-sustainability of coastal ecosystems in food production), etc.

Theme I: CSI actions related to the identification of input of society in acceleration of effects of natural disasters (like flooding, desertification and deforestation, non-sustainability of coastal

ecosystems in food production) and the related education, training and public awareness campaigns, with the involvement of national administrations, assist in creating awareness and national consensus needed for the inclusion of the NEPAD objectives in national programmes.

Theme II: the bottom-up approach, cultivated within the CSI projects, involves, in the first place, local communities including associations of women and other local associations, as well as other members of the civil society. Awareness, created at the local level, is being transmitted to the decision-making level including the elected officials.

Theme III: field units are the major partners in the execution of the CSI projects in Africa. They cooperate with other partners (IGOs and NGOs) as necessary and create the ground for the extension of the existing actions at regional/sub-regional levels.

Activités de CSI en Afrique

En application des décisions de la Conférence PACSICOM (Mozambique, 1997), CSI continuera de concentrer son activité sur le renforcement des capacités ainsi que sur la sensibilisation et la participation de l'opinion par le biais des Chaires UNESCO de sciences des côtes de Dakar et de Maputo. En ce qui concerne les conditions d'existence viables dans les régions côtières et les petites îles, des projets sur le terrain au Sénégal, au Mozambique, au Nigéria et en Afrique du Sud viendront compléter les activités pédagogiques et constitueront une base pour une formation avancée et pour une participation communautaire.

SC/ECO : Division des sciences écologiques

- L'UNESCO/MAB peut contribuer à la mise en œuvre du NEPAD par le renforcement du réseau de RB transfrontalières en tant que sites d'expérimentation visant à tester "l'approche écosystème" recommandée par la CBD et à promouvoir la coopération scientifique entre les Etats membres. La création de la première RBT de la Région du "W" entre le Bénin, le Burkina Faso et le Niger par le Bureau du MAB constitue un exemple concret de coopération sous-régionale pour la lutte contre la désertification, un des objectifs primordiaux du NEPAD dans le domaine de l'environnement.
- Le Réseau africain du MAB "AfriMAB", grâce à ses réseaux thématiques et à la diversité de ses membres (représentants des comités nationaux du MAB, gestionnaires des réserves de biosphères et/ou de sites du Patrimoine mondial, universitaires de haut niveau, experts des ministères et des représentants des populations locales), peut, avec l'aide du Secrétariat, servir de plate-forme de concertation dans l'élaboration de projets régionaux fiables et dans la recherche de fonds extra-budgétaires (par exemple, le projet UNEP/GEF-UNESCO/MAB sur le "renforcement des capacités scientifiques et techniques pour une gestion effective de la biodiversité dans les réserves de biosphères des zones arides et semi-arides d'Afrique de l'Ouest" et le projet "ERAIFT" (Ecole régionale post-universitaire d'aménagement et de gestion intégrés des forêts et territoires tropicaux).
- Lors du Ve Congrès mondial des parcs à Durban (Afrique du Sud, septembre (2003), un des résultats attendus sera la révision de la Convention de l'Organisation de l'unité africaine (aujourd'hui Union africaine) sur la conservation de la nature et de ses ressources adoptée par les Etats africains à Alger en 1968, dite "Convention d'Alger" et la création d'un Fonds pour les aires protégées d'Afrique. Ayant une large expertise dans les domaines des sciences, y

compris les sciences sociales et humaines, l'éducation, la culture et la communication, l'UNESCO est en position privilégiée pour collaborer avec le NEPAD dans ce "processus de Durban" et dans le suivi de Johannesburg.

Diversité culturelle et biologique

L'étude des liens entre la diversité culturelle et la diversité biologique est un nouveau thème transversal abordé conjointement par le Secteur des sciences exactes et naturelles et le Secteur de la culture de l'UNESCO. Cette collaboration trouvera aussi une expression concrète dans le Programme et budget de l'UNESCO pour 2003-2004.

En dehors de l'UNESCO, des activités de collaboration sont menées avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CBD).

L'UNESCO et la CBD sont les principales institutions à traiter, respectivement, de la diversité culturelle et de la diversité biologique. En même temps, le PNUE, en tant qu'organe chef de file du système des Nations Unies dans le domaine de l'environnement, s'emploie aussi de plus en plus à étudier les liens entre l'environnement et la diversité culturelle.

Compte tenu de cela, l'UNESCO et le PNUE ont conjointement organisé une réunion de haut niveau sur la diversité culturelle et biologique pendant le Sommet de Johannesburg (août 2002). Elle était présidée par le Président français, M. Jacques Chirac. La représentation politique y était du plus haut niveau puisque étaient présents le Directeur général de l'UNESCO et le Directeur exécutif du PNUE ; lors du Sommet cette réunion a été très remarquée. Elle a contribué à rappeler l'importance d'un approfondissement des liens entre diversité culturelle et biodiversité.

A la 22e session du Conseil d'administration du PNUE qui s'est tenue récemment, et au quatrième Forum ministériel du PNUE sur l'environnement mondial (Nairobi, 3-7 février 2003), les gouvernements se sont félicités de la coopération entre le PNUE et l'UNESCO dans ce domaine et ont rappelé combien il importait d'établir des liens entre diversité culturelle et biologique pour la conservation et l'utilisation durable, en même temps que pour l'ensemble de la société ; ces liens doivent être étudiés plus avant.

Les Secrétariats de l'UNESCO et du PNUE travaillent actuellement à préparer une consultation entre membres compétents de leur personnel sur le thème de la diversité culturelle et biologique, qui se tiendra au Siège de l'UNESCO au printemps 2003.

SC/COI : Secrétariat de la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO

Historique

Le **Processus Africain pour le Développement et la Protection du Milieu Côtier et Marin en Afrique Subsaharienne** résulte de deux initiatives régionales: la Conférence panafricaine sur la gestion intégrée et durable des zones côtières (PACSIKOM), organisée par l'UNESCO, qui s'est tenue en juillet 1998 à Maputo, et la Conférence du Cap sur la coopération pour le développement et la protection de l'environnement côtier et marin en Afrique subsaharienne, qui a eu lieu en décembre 1998.

Ces deux manifestations organisées pendant l'Année internationale des Océans proclamée par les Nations Unies, ont renforcé parmi les gouvernements africains la prise de conscience commune de la nécessité de définir une approche intégrée de la mise en valeur et de la préservation des ressources côtières et marines.

Les Etats africains présents à la Conférence du Cap adoptèrent une recommandation appelant à organiser en 2002 une Conférence des partenaires, qui réunirait des Etats africains et la communauté des donateurs, afin de rechercher et d'intensifier le soutien apporté à l'élaboration de projets d'intervention en faveur de l'Afrique subsaharienne.

Soutien politique

Le Processus africain a dès sa création bénéficié, en raison de son origine (initiative africaine) et de ses objectifs (mise en oeuvre de projets ciblés, aptes à bénéficier d'un concours financier) d'un large soutien politique. Ainsi, le Processus Africain a été approuvé par le Sommet de l'Organisation pour l'Unité Africaine en juillet 1999, et la Conférence des Ministres Africains de l'Environnement (CMAE). Le Processus Africain a également été incorporé dans le Programme Africain de Reconquête pour le Millénaire et le Plan de Mise en oeuvre du Sommet Mondial sur le Développement Durable en Septembre 2002 ou encore présenté lors de ce sommet comme un Partenariat de Type II. Mais le Processus Africain a surtout été intégré dans la composante Environnement du NEPAD, lui apportant un large et fort soutien politique, notamment lors du Sommet du G-8 à Kananaskis en juin 2002.

Objectifs : Le Processus Africain a été conçu avec 5 objectifs principaux:

Recenser les zones, sites ou ressources vivantes qui subissent une détérioration mesurable ou sont menacés de détérioration future et déterminer, en procédant à une analyse approfondie des causes, les principales sources de ces phénomènes, en tenant compte de facteurs scientifiques, techniques et socio-économiques;

Concevoir un programme d'interventions qui comprenne des projets de démonstration et des études de préinvestissement et traite des problèmes régionaux prioritaires. Certains projets ont une portée régionale et sont axés sur des groupes de pays unis par leur situation géographique ou des problèmes communs identifiés. Des projets purement locaux et ayant un caractère prioritaire pour les pays participants sont également prévus.

Renforcer les institutions régionales et en particulier les Conventions de Nairobi et d'Abidjan, et rétablir des synergies avec des programmes et des projets pertinents.

Fournir un cadre permettant de faciliter la mobilisation de ressources en faveur de la mise en valeur durable du milieu marin et côtier, étant donné que les fonds disponibles pour de tels projets sont très limités.

Créer un modèle autonome susceptible d'être reproduit dans d'autres régions ou dans d'autres domaines thématiques afin de mettre au point des interventions qui contribuent à la réalisation des objectifs du développement durable.

Mise en oeuvre du Processus Africain

La mise en oeuvre technique du Processus Africain s'est faite à travers un projet de taille moyenne (MSP pour Medium Size Project) du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), mis au point par ACOPS, qui fut désigné comme facilitateur du Processus Africain par le Comité ministériel préparatoire. Le projet du FEM fut exécuté en deux phases, avec pour but

final l'identification de solutions les plus réalisables pour s'attaquer aux problèmes environnementaux sur la base d'une analyse approfondie des informations et données existantes :

Phase I - l'identification des causes premières de la dégradation des ressources marines et côtières de l'Afrique. D'Octobre à septembre 2001, onze équipes nationales multidisciplinaires ont procédé à une analyse intégrée des problèmes, en évaluant les causes de dégradation et menaces de l'environnement marin et côtier dans leur pays respectifs. Se concentrant sur les zones dangereuses ou sensibles, ces équipes ont identifié les impacts des dégradations en fonction de leur gravité et en prenant en considération les répercussions environnementales et socio-économiques. Elles ont ensuite rédigé des rapports nationaux recensant les causes immédiates, ainsi que les pressions pesant sur ces écosystèmes et ressources. Furent également consignées dans ces rapports les insuffisances liées aux cadres institutionnels et normatifs ou aux inventaires des données.

Phase II – la détermination de projets environnementaux, institutionnels et financiers les plus efficaces pour traiter ces causes. Vingt propositions concrètes de projets ont été développées sur la base des résultats de la Phase I. Cinq groupes thématiques de travail, sur l'érosion côtière, la gestion d'habitats et d'écosystèmes essentiels, la pollution, l'utilisation durable des ressources vivantes et le tourisme, identifiés par les équipes nationales en fonction des priorités pour l'élaboration de projets, ont coordonné les propositions. Ces équipes, composées d'experts africains, étaient dirigées par un coordonnateur régional qui travaillait en collaboration avec deux experts ayant une expérience multidisciplinaire, et assuraient la liaison avec les coordonnateurs nationaux. Les vingt propositions furent rassemblées dans un Programme d'Intervention, présenté à la Conférence des Partenaires.

Afin que les pays qui ne participaient pas au projet MSP du FEM puissent néanmoins participer à la Conférence des partenaires et en tirer profit, le Comité préparatoire les invita à présenter leurs projets environnementaux prioritaires relatifs au milieu marin et côtier, dont certains ont été inclus dans le Programme d'Intervention après une sélection effectuée par un Comité créé à cet effet. De même, certains projets de GOOS-Afrique, répondant aux recommandations de la PACSICOM et aux résolutions de l'Assemblée de la Commission Océanographique Intergouvernementale et conformes aux objectifs du Processus Africain, ont été intégrés dans le Programme d'Intervention.

La Conférence des partenaires et le lancement de la phase opérationnelle

Le 4 Septembre 2002, à l'occasion du Sommet sur le Développement Durable, les chefs d'Etats africains se sont réunis lors de la **Conférence des Partenaires pour le Processus Africain** et ont approuvé le Programme d'Intervention, lançant ainsi la phase opérationnelle du Processus Africain. Pour ce faire, ils ont désigné le Sénégal, au titre de coordonnateur de la composante Environnement du NEPAD, pour mettre en œuvre un Secrétariat Intérimaire de coordination de la composante Environnement (SINEPAD/ENV).

Une réunion interministérielle, tenue à Dakar les 24 et 25 Octobre 2002, a finalisé les modalités du lancement de la phase opérationnelle du Processus Africain, en sélectionnant les projets devant être prioritairement mis en œuvre, en raison du soutien financier dont ils bénéficient dès à présent, et en établissant un mécanisme de coordination de mise en œuvre des décisions prises lors de la Conférence des Partenaires. Ce mécanisme sera dirigé par le Kenya avec l'aide des Unités de Coordination Régionales des Conventions de Nairobi et d'Abidjan. Le Kenya a été également désigné comme coordonnateur, pour la composante Marine et Côtière de la

composante Environnement du NEPAD, entre le SINEPAD/ENV et les Unités de Coordination Régionales. Furent également définies les modalités du second cycle du Processus Africain, c'est-à-dire son extension à d'autres pays africains, dont doivent bénéficier en particulier la Mauritanie et le Bénin.

La contribution de la COI/UNESCO au Processus Africain

Dans le cadre de son mandat

En septembre 2000, l'ACOPS a signé un accord avec la Commission Océanographique Intergouvernementale afin que les deux organisations allient leurs efforts pour mettre en oeuvre le MSP et fournir une assistance technique en vue de l'organisation et de la direction des équipes nationales et groupes de travail. A ce titre, la COI fit partie du Comité directeur du MSP du FEM.

Lors du Sommet Mondial sur le Développement Durable, la COI a participé à la stratégie de communication du Processus Africain et d'information du public avec une présentation sur écran au Waterdome, ainsi que lors d'une réunion de présentation des Partenariats de Type II. En tant que membre du Comité Préparatoire de la Conférence des Partenaires, la COI fut d'un grand soutien logistique et technique pour l'organisation de cette Conférence.

La COI a également participé à la réunion d'experts pour le lancement de la phase opérationnelle du Processus Africain, précédant la session interministérielle, à Dakar, le 24 Octobre 2002. Enfin, à la suite de la réunion interministérielle de Dakar, la COI s'est portée volontaire pour mettre en oeuvre le projet sur l'érosion côtière, l'un des deux projets ayant été sélectionnés pour une mise en oeuvre prioritaire. La COI continuera par ailleurs d'apporter son assistance technique pour la mise en oeuvre des autres projets et l'extension du Processus Africain à d'autres pays de l'Afrique.

Dans le cadre des thèmes définis pour la réunion de Ouagadougou :

Thème I : L'organisation a aidé ses Etats membres à intégrer les objectifs du NEPAD et en particulier ceux du Processus Africain dans leurs programmes nationaux lors de l'assistance qu'elle apporta aux équipes nationales et groupes de travail pour la définition de propositions de projets. En effet, les Etats ont développé, en plus des 20 propositions de projets, 140 sous-projets nationaux. De plus, le Programme d'Intervention a été approuvé au niveau national par les ministères de l'Environnement des pays partenaires du Processus Africain.

.....

SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES

I. Introduction

Le processus d'intégration régionale et continentale s'est accéléré en Afrique, les groupements économiques régionaux prévus dans le Plan d'action de Lagos – dont la SADC, la CEDEAO, la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale et la Communauté de l'Afrique de l'Est – élargissant leurs domaines d'action pour y inclure des questions qui dépassent le commerce, les investissements économiques, les finances et les infrastructures matérielles. Les domaines couverts englobent maintenant les politiques concernant la paix et la sécurité, la démocratie et

les droits de l'homme, l'amélioration de la condition des femmes, l'environnement, la science et la technologie, la culture, la communication et l'information. En adoptant le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NOPADA) et en approuvant la création de l'Union africaine, les dirigeants africains ont franchi une nouvelle étape dans leur engagement en faveur de l'intégration régionale, au niveau continental comme au niveau régional.

Afin d'étudier les expériences, les opportunités et les défis de l'intégration régionale, y compris dans une perspective historique, l'UNESCO propose un éventuel projet, avec le NOPADA, visant à échanger des données d'expérience et à encourager une réflexion, une recherche, un enseignement et une action de plaidoyer communes sur les questions d'intégration et de citoyenneté régionales, qui rassembleraient les universités, les responsables de la formulation des politiques des différentes communautés économiques régionales et les ONG pour étudier également les différents niveaux de coopération régionale - entre individus, entre gouvernements - ainsi que la coopération sous-régionale et la coopération à l'échelle du continent. Le projet, présenté à la réunion conjointe du 5 mars, est intitulé « **Mise en réseau des universités, des instituts de recherche, des responsables de la formulation des politiques et des ONG sur l'intégration et la citoyenneté régionales en Afrique** ».

De fait, divers éléments du document relatif au NOPADA et de son programme d'action intéressent particulièrement les programmes de l'UNESCO dans le domaine des sciences sociales et humaines. Outre l'action visant à éliminer la pauvreté, le Plan d'action du NOPADA contient une Initiative pour la paix et la sécurité et une Initiative pour la démocratie et la bonne gouvernance. Il est clairement dit dans le document du NOPADA que la bonne gouvernance, la promotion de la paix et la lutte contre la corruption sont des conditions préalables du développement durable, impulsé par les peuples, qui est un besoin urgent dans l'Afrique d'aujourd'hui. On y trouve un appel en faveur d'une éthique de leadership politique et économique de qualité sur le continent. Le besoin de mettre en valeur les ressources humaines y est souligné, et notamment la promotion de réseaux d'instituts spécialisés de recherche et d'enseignement supérieur et la recherche des moyens d'endiguer l'exode de compétences intellectuelles dont souffrent les pays africains. Le document mentionne l'utilisation des technologies de l'information, qui constituent un outil important dans tous les domaines d'action du NOPADA et sont des instruments spécifiques employés dans certains des programmes de recherche et d'enseignement en sciences sociales de l'UNESCO. La promotion de la participation des femmes au développement et à la prise des décisions y est aussi expressément mentionnée.

Ce sont là autant de domaines dans lesquels le Secteur des sciences sociales et humaines de l'UNESCO fournit déjà des contributions par ses activités de recherche, d'enseignement et de plaidoyer concernant les transformations sociales, les phénomènes de migrations transfrontières, les études des conflits, la promotion d'une culture de la paix, de la démocratie et des droits de l'homme. De plus, l'UNESCO développe les activités de sa Stratégie régionale en sciences sociales et humaines pour l'Afrique subsaharienne dans le contexte de l'intégration régionale et du NOPADA.

Le Ministre responsable du NOPADA au Sénégal, et vice-président du Comité directeur du NOPADA, M. Cherif Salif Sy, a participé à la Consultation régionale de l'UNESCO pour une stratégie africaine du Secteur des sciences sociales et humaines organisée à Nairobi, en coopération avec l'Université de Nairobi, du 26 au 29 août 2002. Il a présenté le NOPADA et les enjeux de l'intégration régionale en Afrique. Des représentants des unités de la SADC et du COMESA chargées des questions de genre ont aussi participé à la consultation, ainsi que le rapporteur spécial sur les droits des femmes de la Commission de l'OUA sur les droits de l'homme et les droits des peuples.

La Consultation régionale a adressé à l'UNESCO des recommandations concernant son action dans les domaines suivants :

1. Intégration régionale
2. Droits de l'homme, démocratie et gouvernance
3. Elimination de la pauvreté et approche des droits de l'homme
4. Promotion de la condition des femmes et de l'égalité entre les sexes
5. Causes profondes des guerres et des conflits
6. Lutte contre la pandémie de VIH/sida
7. La science et la technologie dans le développement

II. Quelques activités de l'UNESCO dans le domaine des sciences sociales et humaines en Afrique subsaharienne

A. Recherche appliquée en sciences sociales sur les transformations sociales et les migrations internationales

Un projet en cours de l'UNESCO en sciences sociales relevant de son programme Gestion des transformations sociales concerne la recherche et la sensibilisation dans divers pays africains touchant la Campagne mondiale pour la ratification de la Convention des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Un réseau de spécialistes africains des migrations intra-africaines est actuellement lancé pour promouvoir les études comparatives des flux de migration transfrontières et de leurs répercussions sociales : les politiques nationales relatives à l'intégration des migrants et à la régulation des flux, ainsi que leur impact sur la société et les droits des migrants, feront l'objet de documents et d'analyses.

Dix pays africains seront sélectionnés et l'équipe nationale de chacun, composée d'universitaires, de juristes, de fonctionnaires gouvernementaux à l'échelon national et local, de parlementaires, d'ONG et d'associations, établira un « rapport national » sur les droits des migrants. Les premières études ont été lancées au Burkina Faso et au Sénégal. Une publication est prévue pour la fin de 2003.

Recherche et réflexion sur la pensée philosophique africaine

Le rôle de la culture et de la philosophie africaines est crucial en tant que base pour encourager la créativité africaine ainsi que les solutions innovantes et créatives des problèmes auxquels est confronté le continent. La Consultation régionale organisée par l'UNESCO sur l'élaboration d'une Stratégie des sciences sociales et humaines a recommandé d'élaborer un programme à l'appui de la pensée philosophique africaine et des approches autochtones du savoir et de rénover l'enseignement de la philosophie dans le deuxième cycle du secondaire et dans l'enseignement supérieur afin de refléter les réalités africaines. Des spécialistes d'un certain nombre de pays africains ont participé à la première célébration annuelle de la Journée mondiale de la philosophie organisée au Siège de l'UNESCO en novembre 2002 et deux pays africains ont organisé à cette occasion des débats scientifiques dans les universités, avec un soutien de l'UNESCO.

L'intensification de la mise en réseau des spécialistes africains entre eux et avec leurs collègues des différentes régions du monde a résulté de la « Rencontre des rationalités » organisée dans le cadre du programme interdisciplinaire de philosophie et de sciences humaines de l'UNESCO « Chemins de la pensée » en partenariat avec le Conseil international de la philosophie et des

sciences humaines (CIPSH) et le Centre africain de hautes études à Porto Novo (Bénin) du 19 au 22 septembre 2002. Cette réunion a ouvert des perspectives à la poursuite de la coopération interculturelle et interdisciplinaire en vue de trouver des solutions locales aux problèmes locaux, qu'ils soient environnementaux, médicaux, économiques ou culturels. Une des mesures de suivi de cette réunion est un arrangement conclu afin que de jeunes spécialistes du Centre africain de hautes études puissent bénéficier de bourses d'études à l'Institut italien pour les études philosophiques à Naples (Italie).

B. Analyse des causes des conflits, du racisme, de la xénophobie et recherche d'une paix durable

1. Réseau de recherche Ethnonet Africa

Dans le cadre du suivi d'une réunion régionale d'experts africains organisée pour définir des priorités régionales pour la recherche et l'analyse des politiques au titre du programme de l'UNESCO Gestion des transformations sociales (MOST), il a été décidé d'analyser et d'établir un système de surveillance des conflits ethniques en Afrique subsaharienne. Les travaux du réseau de recherche Ethnonet Africa sont en cours, y compris la formation des jeunes chercheurs à la surveillance des conflits ethniques et connexes, le soutien à la création d'un site Web, des réunions d'experts, des études et la rédaction d'un document pour la Conférence mondiale de Durban contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

Un nouveau projet est actuellement lancé sur les questions de citoyenneté, les facteurs d'intégration et d'exclusion et la prise en compte des dimensions régionales. Des études seront rédigées par des spécialistes des sciences sociales et humaines de huit pays. Elles seront publiées et serviront de base à un séminaire de recherche et d'examen des politiques au cours du premier semestre de 2004.

2. Séminaire pour la région des Grands Lacs sur la contribution des intellectuels à une culture de la paix

A titre de contribution à la mise en œuvre de la Stratégie régionale des sciences sociales et humaines débattue à la Consultation régionale organisée par l'UNESCO à Nairobi, une attention particulière sera accordée aux questions des conflits dans différentes sous-régions, de façon à pouvoir examiner en profondeur ces problèmes. A cet égard, un atelier sous-régional sera organisé pour la région des Grands Lacs en coopération avec le comité national de liaison pour MOST du Burundi sur le rôle des intellectuels dans la recherche d'une culture de la paix. Les participants viendront du Burundi, du Rwanda et de la République démocratique du Congo.

3. Atelier régional d'échange de données d'expérience concernant les programmes de recherche et de formation sur la paix

Une des recommandations de la Consultation régionale organisée par l'UNESCO à Nairobi concernant l'élaboration d'une Stratégie régionale des sciences sociales et humaines pour l'Afrique était de mettre à profit les travaux existants des instituts de recherche et de formation s'occupant de recherche et de formation en matière de paix et de prévention des conflits ainsi que d'aider à élaborer le cadre d'un programme d'enseignement de la paix à tous les niveaux du système éducatif. C'est avec ce souci, et en tenant compte des activités de l'UNESCO touchant le réseau SECURIPAX qu'elle a lancé en Afrique, que des plans sont établis en vue d'organiser au début de 2004 une réunion régionale de spécialistes à l'occasion de laquelle ceux-ci échangeront informations et données d'expérience et établiront un cadre comparatif

régional pour l'éducation et la formation, en accordant une attention particulière à la formation universitaire, aux études de troisième cycle et à l'éducation des adultes destinée aux groupes professionnels.

4. Stratégie de l' « après Durban » pour le programme de l'UNESCO en sciences sociales et humaines

Une consultation régionale sur « l'Afrique et les défis à relever dans la lutte contre le racisme, la discrimination et la xénophobie : visions et stratégies pour un suivi efficace de la Conférence mondiale de Durban » a été organisée par la Commission nationale sénégalaise pour l'UNESCO à Dakar (Sénégal) du 13 au 15 février 2003. Parmi les thèmes traités figuraient l'action à mener face aux préjugés et aux pratiques discriminatoires hérités du passé, la réponse aux nouvelles formes d'exclusion et de discrimination en Afrique (y compris la pandémie de VIH/sida, l'aggravation de la pauvreté et la mondialisation), la xénophobie en Afrique et le rôle de l'Afrique dans la prévention du racisme à l'encontre de la diaspora africaine. Les participants ont noté que l'action préventive était essentielle et qu'une recherche et une analyse multidisciplinaires en profondeur aideraient à comprendre la nature complexe et les causes, liées entre elles, de la persistance du racisme, de l'exclusion et de la xénophobie. Un système de suivi scientifique fondé sur des indicateurs contribuerait à mettre en place un système efficace d'alerte rapide et de surveillance des conflits, puisque l'analyse était souvent fondée principalement sur des observations personnelles.

C. Coopération régionale interuniversitaire avec les Chaires UNESCO et d'autres institutions universitaires et de recherche en Afrique

1. Coopération régionale avec les Chaires UNESCO

L'UNESCO est en mesure de jouer un rôle en encourageant et en renforçant la coopération et l'intégration régionales dans le domaine des sciences sociales et humaines. A cet égard, la consultation régionale a mis en lumière le rôle de l'UNESCO dans la promotion et le renforcement des centres d'excellence régionaux pour la recherche et l'enseignement dans des domaines spécialisés. L'UNESCO y parvient notamment grâce à ses activités régionales au titre des Chaires sur les droits de l'homme, la démocratie et la paix. L'on peut citer à titre d'exemple la Chaire UNESCO sur les droits de la personne et la démocratie à l'Université de Calavi-Abomey au Bénin, qui comporte un programme au niveau du doctorat pour les pays francophones d'Afrique de l'Ouest et du Centre et des programmes régionaux de formation destinés à des professionnels des droits de l'homme et à des représentants d'ONG oeuvrant dans ce domaine. Des préoccupations ont été exprimées quant à la situation que connaissent aujourd'hui les intellectuels et les universitaires dans divers pays africains, où la condition de l'enseignant et du chercheur se dégrade (en raison des contraintes économiques notamment) et où certains membres de la communauté universitaire émigrent vers d'autres pays ou continents. A ce propos, l'UNESCO pourrait jouer un rôle en donnant un nouvel élan aux universités et en stimulant la vie intellectuelle grâce à un soutien moral et technique et une certaine aide matérielle.

En septembre de cette année, une réunion régionale des Chaires UNESCO en Afrique occidentale et centrale sera organisée en coopération avec la Chaire UNESCO sur les droits de la personne et la démocratie à l'Université de Calavi-Abomey (Cotonou, Bénin) pour examiner les obstacles qui s'opposent à la mise en œuvre des droits économiques, sociaux et culturels en Afrique, et pour se pencher sur les aspects de la recherche, de l'enseignement et de l'échange d'information présentant un intérêt commun dans ces domaines.

Les 24 et 25 février 2003, un atelier sous-régional a été organisé par l'Université Copperbelt, l'Unité régionale de l'UNESCO pour les sciences sociales et humaines en Afrique, l'Équipe de pays PNUD en Zambie et la Fondation Œcuménique Mindola pour contribuer à l'élaboration d'un programme de recherche, d'enseignement et d'information destiné à la Chaire Dag Hammarskjöld sur la paix, les droits de l'homme et la gestion des conflits au sein de cette même Université. L'atelier, qui s'est tenu à Kitwe (Zambie), a réuni des universitaires, des représentants du Ministère des affaires étrangères et de la défense, des membres de la Commission permanente des droits de l'homme et de la Commission électorale, des représentants d'ONG, ainsi que le Doyen de la Faculté de droit et de la Chaire UNESCO sur les droits de l'homme et la démocratie à l'Université de Namibie. Également invité, le représentant de la Chaire sur la culture de la paix, la gouvernance et la gestion des conflits de l'Université de Kinshasa n'a toutefois pas pu y participer. Cependant, un représentant de l'Équipe de pays des Nations Unies en République démocratique du Congo était présent. La Chaire a été officiellement inaugurée le 26 février par le Professeur I. Gambia, qui est Conseiller spécial pour l'Afrique auprès du Secrétaire général des Nations Unies, avec rang de sous-secrétaire général. Cette Chaire s'inscrit dans le cadre de la Living Dag Hammarskjöld Initiative, qui comprend le monument édifié en la mémoire de l'ancien Secrétaire général à l'endroit où son avion s'était écrasé, ainsi que le Programme de formation des messagers de la paix à la Fondation Œcuménique Mindola. Parmi ses domaines spécifiques de recherche et de formation, on peut citer le rôle des Africains - et des Zambiens singulièrement - dans l'intégration régionale de même que les missions de maintien de la paix et d'observation électorale ; un programme sur les relations entre droits de l'homme, développement durable, environnement et paix ; et, surtout, le rôle de la femme dans la bonne gouvernance et la construction de la paix.

D'autres Chaires de l'UNESCO, traitant de questions relatives aux droits de l'homme, à la paix, à la démocratie, à la promotion des femmes et au développement durable, ont pour siège le Burundi, la Guinée, l'Éthiopie, le Kenya, Madagascar, l'Afrique du Sud et le Zimbabwe. Une proposition visant à encourager un programme régional de recherche, de formation et d'information entre les Chaires régionales africaines relevant de ces domaines ainsi que de celui de la liberté d'expression au moyen d'un réseau électronique et d'une étude de faisabilité sur la création d'un réseau virtuel de recherche et d'enseignement, a été approuvée et figurera dans le Projet de programme et budget de l'UNESCO pour 2004-2005.

2. Coopération avec les organisations régionales de sciences sociales en Afrique

L'UNESCO échange des informations et coopère avec diverses organisations régionales africaines s'occupant de sciences sociales – dont le Conseil pour le développement de la recherche économique et sociale en Afrique (CODESRIA), la Southern African Social Sciences Universities Conference, l'Association panafricaine d'anthropologie et l'Association africaine de sciences politiques. A cet égard, un panel de spécialistes a été constitué avec l'Association africaine des sciences politiques à l'occasion de son Congrès qui se tiendra à Durban (Afrique du Sud) du 26 au 28 juin 2003, sur le thème : « Nouvelles visions du développement en Afrique ». Le Panel traitera des « Défis de la promotion du pluralisme et de la démocratie globale en Afrique subsaharienne ».

D. Contribution des femmes à la bonne gouvernance, à la paix et au processus de démocratisation

L'OUA et son Comité des femmes pour la paix et le développement en Afrique ont participé à la Conférence organisée par l'UNESCO à Zanzibar en juillet 1999 sur la contribution de la femme africaine à une culture de paix. Cette Conférence avait adopté une déclaration et un Agenda de la femme pour une culture de la paix en Afrique. On y avait souligné l'urgence d'une participation des femmes, qui ont de nombreux talents, de grandes qualités de communication et beaucoup de savoir-faire, aux processus de recherche de la paix sous tous leurs aspects, et notamment aux négociations de paix. L'accent avait toutefois été placé également sur la nécessité de prévenir le déclenchement des conflits violents et de mettre en place des politiques plus humaines et plus globales.

Depuis lors, l'UNESCO a apporté un soutien en matière de formation et de recherche au *Mano Union Women's Peace Network* et a continué à faire figurer la question de la participation active des femmes et des jeunes dans le processus de construction de la paix en tant que thème spécifique de ses réunions d'experts et études spécialisées, dont un exemple significatif est l'Atelier régional sur les questions de paix et de conflit en Afrique de l'Ouest, organisé conjointement avec Centre africain pour la paix à Lagos en mai 2002.

E. La lutte contre la pandémie VIH/sida

La lutte contre la pandémie VIH/sida, qui a aujourd'hui des effets dévastateurs dans de nombreux pays africains, a été inscrite dans la Stratégie régionale en sciences sociales et humaines pour l'Afrique sub-saharienne, et figure parmi les activités prévues pour 2004-2005. L'UNESCO a déjà entrepris de très importants travaux sur les aspects culturels liés à l'infection VIH et à sa prévention, de même que sur ceux liés aux stratégies de prévention dans les domaines de l'éducation et de l'information. Le programme de l'UNESCO en sciences sociales et humaines s'intéressera notamment aux conséquences de cette évolution sur les politiques socio-économiques en Afrique ainsi qu'aux problèmes posés par le nombre croissant des orphelins victimes du sida, des enfants devenus chefs de famille et des personnes infectées ou touchées par la pandémie.

F. L'élimination de la pauvreté

Pour ce qui est du projet transversal de l'UNESCO sur l'élimination de la pauvreté, et notamment de l'extrême pauvreté, un projet phare est en passe d'être mis en œuvre au Burkina Faso, au Mali et au Niger après la publication d'une série d'études sur la situation de ces pays et du Bénin. Un livre intitulé *La pauvreté ; une fatalité : promouvoir l'autonomie et la sécurité humaine des groupes défavorisés au Bénin, au Burkina Faso, au Mali et au Niger*, a récemment vu le jour en coopération avec Futurs africains sous la forme d'une coédition UNESCO / Karthala / Futurs Africains.

L'UNESCO coopère avec l'Office de coopération pour la lutte contre la pauvreté du Département des finances et des affaires économiques de Gambie pour mettre sur pied un projet financé à l'aide d'un fonds-en-dépôt du Gouvernement japonais en vue de la mise en œuvre de la deuxième phase (PRSP II) de la stratégie nationale pour la lutte contre la pauvreté. Il s'agira là d'entreprendre une réflexion et de s'intéresser aux incidences sur le plan de la formulation et de la mise en œuvre des politiques dans plusieurs domaines, un accent particulier étant placé sur le rôle de la culture dans la lutte contre la pauvreté et sur la mise en valeur de la créativité et des connaissances locales. Parmi d'autres thèmes qui seront étudiés dans le cadre d'un forum national, citons la nécessité de repenser l'éducation en faveur de l'élimination de la pauvreté et d'une réflexion ouverte et créative ; les jeunes et les femmes en tant que bénéficiaires directs des stratégies de lutte contre la pauvreté et en tant qu'agents potentiels du changement ; et la formulation de politiques sectorielles dans les domaines de l'environnement, des ressources naturelles et de l'agriculture.

III. Liens entre le Programme de l'UNESCO en sciences sociales et humaines et les trois Thèmes Majeurs examinés par l'Atelier UNESCO/NEPAD

Ces trois thèmes majeurs sont :

1. l'éducation pour tous
2. le Sommet mondial pour le développement durable
3. l'accès à l'information et à la connaissance.

De fait, nombre des activités en sciences sociales et humaines déjà mentionnées dans le présent document ont un lien direct ou indirect avec au moins un de ces thèmes.

A. Éducation pour tous

Sous ce thème, il est jugé indispensable de promouvoir l'éducation à tous les niveaux, en particulier à celui de l'enseignement supérieur et du troisième cycle universitaire ainsi que l'éducation en faveur de certains groupes professionnels comme les magistrats, les fonctionnaires en uniforme, les organisations de défense des droits de l'homme, etc.

Dans ce même domaine, le NEPAD invite tout particulièrement à appuyer la « promotion des réseaux d'institutions spécialisées en recherche et en enseignement

supérieur ». De surcroît, il « encourage le renforcement immédiat du système universitaire dans l'ensemble de l'Afrique et notamment la création d'universités spécialisées là où le besoin s'en fait sentir, en faisant appel au personnel enseignant disponible sur le continent ». Il s'intéresse de même à la nécessité de renverser en faveur de l'Afrique le mouvement d'exode des cerveaux ainsi qu'aux moyens d'utiliser les qualifications des universitaires de la diaspora à l'appui du développement de l'Afrique.

Tels sont les domaines où l'action de l'UNESCO sous toutes ses formes peut certainement apporter une aide, y compris des moyens permettant de créer des conditions matérielles et humaines plus favorables pour les travailleurs scientifiques, le personnel universitaire et les étudiants, conformément à sa Recommandation concernant la condition des chercheurs scientifiques. Un fonctionnaire des sciences sociales et humaines serait intéressé par la mise sur pied d'un projet de technologie de l'information et de la communication qui aiderait à identifier des spécialistes de la diaspora et à les mettre en rapport avec leurs homologues de pays africains. Des fonds devraient toutefois être mobilisés à cette fin.

B. Sommet mondial pour le développement durable

Par le biais du réseau UNESCO de chaires régionales et internationales, une contribution pourrait être apportée à la réflexion, à la recherche et au plaidoyer dans ce domaine, d'autant plus que certaines de ces chaires ont trait au développement durable. Le Programme international sur l'éthique de la science et de la technologie du Secteur des sciences sociales et humaines, qui comprend une équipe spéciale pour les ressources en eau douce, pourrait également apporter son concours à la réflexion et à l'action dans ce domaine.

C. Accès à l'information et à la connaissance

L'accès à l'information et à la connaissance ainsi que les nouvelles technologies de l'information font partie intégrante des sociétés du savoir qui voient le jour partout dans le monde, et font partie des sociétés de l'apprentissage et de la connaissance que l'UNESCO espère aider à construire en Afrique et dans d'autres régions.

Dans le domaine des sciences sociales et humaines, il importera de contribuer à assurer aux scientifiques, aux universités et aux institutions de recherche, l'accès aux technologies de l'information et à l'Internet, à la formation aux techniques de télé-édition via le Web ainsi qu'à l'information relative aux différents réseaux scientifiques. Comme on l'a vu plus haut, les nouvelles technologies de l'information et en particulier les sites web sont utilisés comme instruments du renforcement de la coopération entre chercheurs, décideurs et ONG.

Le réseau électronique régional des Chaires UNESCO pour l'Afrique, qui traite des droits de l'homme, de la paix, de la démocratie, de la liberté d'expression et de l'égalité des sexes, comprendra un centre de ressources virtuel offrant un accès aux ouvrages et aux programmes scolaires ou universitaires les plus récents.

CULTURE

1. Ancrage des principes de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle dans les pays et les sociétés

L'objectif est, d'une part, de faire adopter les principales lignes du Plan d'action de la Déclaration par le plus grand nombre des Etats membres et par la société civile en approfondissant le débat sur les principes fondateurs de la diversité culturelle, d'autre part, de poursuivre les efforts concernant l'opportunité d'un instrument normatif international sur la diversité culturelle.

2. Contribution du dialogue interculturel et du pluralisme au respect de la diversité culturelle

L'objectif consistera à encourager une meilleure prise en compte du dialogue interculturel dans la protection de la diversité culturelle, dont le dialogue interreligieux constitue une des composantes. A cet effet, des approches régionales seront suivies, y compris dans des zones sensibles, à partir des enseignements issus de l'adaptation pédagogique du contenu de l'Histoire générale de l'humanité et des Histoires régionales, ainsi que des projets pilotes menés avec les peuples autochtones. Ces approches seront également suivies tant à travers des réseaux des chaires et instituts liés aux programmes interculturels, qu'en liaison avec les parlementaires, municipalités, représentants des peuples autochtones et société civile. Il s'agira également de privilégier la formation et le renforcement des capacités locales. Ces actions seront poursuivies notamment au niveau régional dans le cadre de l'Agenda Global des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations (Résolution de l'AG 56/6 du 21 novembre 2001, paragraphe 5) et en vue du bilan de la Décennie internationale des populations autochtones du monde (1995-2004).

3. La Route de l'esclave

La stratégie interdisciplinaire consistera à assurer le pilotage du suivi de la *Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance* (Durban 2001) et à coordonner les activités de commémoration de l'année 2004, *Année internationale de commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition*. Elle cherchera à poursuivre et à étendre la coopération avec les réseaux scientifiques, et veillera à la mise en place d'un programme sur l'analyse des nouvelles formes d'esclavage, les interactions culturelles, dans les domaines linguistique, artistique, religieux, issues de la traite négrière dans les régions concernées, ainsi que le soutien à la création artistique liée à la Route de l'esclave. Le projet s'attachera, en coopération avec les secteurs de l'éducation et de la communication, à promouvoir et à vulgariser l'histoire de la traite négrière et de l'esclavage, en particulier à travers la révision des manuels scolaires.

4. Assistance aux Etats membres dans l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques culturelles novatrices

La stratégie consistera à prêter une assistance aux Etats membres dans l'évaluation de leurs politiques culturelles nationales ainsi qu'à identifier de nouveaux besoins culturels imposés par la mondialisation. Ces révisions concerneront non seulement les divers domaines du secteur culturel - gestion, formation (notamment en partenariat avec le CRAC de Lomé), administration, financement, etc. -, mais également ses liens avec les différents secteurs du développement tels que l'éducation, les sciences, la communication, la santé et le tourisme. Le soutien apporté aux Etats membres dans la mise à jour de leurs politiques culturelles s'effectuera, avec le développement des activités de l'Observatoire des politiques culturelles en Afrique et le Collège itinérant africain pour le développement, à travers des missions d'assistance technique et intellectuelle, la mise en oeuvre de projets opérationnels communautaires et de micro-entreprises culturelles, susceptibles de mobiliser la participation sociale et d'avoir un impact sur le développement local. Il s'agira aussi d'élaborer des statistiques et indicateurs culturels - en coopération avec l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) et les instituts statistiques nationaux. Une attention spéciale sera accordée aux Etats africains (dans le cadre du NEPAD), et aux PMA.

5. Diversité culturelle et biodiversité comme condition clé pour un développement durable

Il s'agit d'associer les atouts du Secteur de la culture et du Secteur des sciences exactes et naturelles pour dégager une nouvelle perspective de maintien des diversités tant culturelles que biologiques. Cette stratégie vise à établir un lien entre la mise en oeuvre de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle et le Plan de mise en oeuvre pour le SMDD.

6. Protection de la diversité culturelle du monde et soutien au processus de développement par l'application de la Convention de 1972 pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel

Conformément aux objectifs de protection du patrimoine mondial que le Comité a adoptés à sa 26e session (Budapest, juin 2002), la stratégie consistera à (i) renforcer la crédibilité de la Liste du patrimoine mondial en tant que témoin représentatif et géographiquement équilibré de biens culturels et naturels de valeur universelle exceptionnelle, (ii) assurer la conservation efficace des biens du patrimoine mondial, (iii) promouvoir la mise en place de mesures efficaces de développement des capacités, y compris par l'aide à la préparation de propositions d'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial, (iv) développer la communication pour sensibiliser l'opinion et encourager son attachement et son appui au patrimoine mondial.

7. Préserver la diversité culturelle à travers la sauvegarde du patrimoine culturel physique

Afin de protéger au mieux la diversité culturelle, les actions se concentreront sur les sites dans lesquels s'expriment des identités culturelles multiples, ceux qui sont représentatifs du patrimoine culturel des minorités, et ceux qui possèdent une valeur fondatrice ou qui sont particulièrement représentatifs des diverses identités culturelles, en particulier là où elles sont le plus menacées de disparition et cela en étroite coopération avec le Centre du patrimoine

mondial. En conséquence, les priorités régionales seront orientées notamment vers l'Afrique dans le cadre du **NEPAD**.

8. Patrimoine, dialogue et réconciliation : Le patrimoine en situation de pré- et postconflit

La stratégie visera à mettre en évidence le rôle du patrimoine culturel pour le maintien ou la reconstruction de la paix, après des troubles civils ou des conflits armés. Dans le cas où celui-ci constitue une cible en raison de sa valeur identitaire, l'UNESCO s'efforcera de rassembler les différentes parties prenantes et populations concernées belligérantes et de renouer le dialogue intercommunautaire à travers la reconstruction de leur patrimoine. Il s'agira, dans certains cas, de rétablir les liens entre la population concernée, son histoire et ses filiations culturelles ; dans d'autres cas, de faciliter la réappropriation du patrimoine atteint ou source de conflit comme un patrimoine commun.

9. Sauvegarde et promotion du patrimoine culturel immatériel

En même temps qu'elle préparera une convention internationale, l'UNESCO continuera de travailler à sensibiliser l'opinion dans les Etats membres, ainsi qu'à les encourager et les aider à sauvegarder et promouvoir leur patrimoine culturel immatériel. La mise en oeuvre du projet de "Proclamation des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité" sera la première priorité. En aidant les Etats membres à préparer leurs dossiers de candidature, à constituer des comités nationaux de protection du patrimoine culturel immatériel, à procéder à des inventaires et à appliquer les plans de sauvegarde des chefs-d'œuvre proclamés, l'UNESCO contribuera à renforcer les capacités et la sensibilisation à l'importance de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

10. Protéger la diversité culturelle par une action normative

La stratégie dans ce domaine sera double, puisqu'elle consistera, d'une part, à promouvoir les instruments normatifs en vigueur en faisant connaître leurs dispositions, en donnant des avis autorisés sur l'adhésion à ces instruments, sur leur mise en oeuvre et sur l'élaboration de législations nationales - notamment la Convention de La Haye de 1954 et ses deux protocoles, la Convention de 1970 sur le trafic illicite, la Convention de 1995 d'UNIDROIT et la Convention de 2001 sur la protection du patrimoine culturel subaquatique. D'autre part, l'UNESCO complétera son action au service du patrimoine culturel matériel en élaborant un nouvel instrument international sous la forme d'une convention relative à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ainsi que ses activités en faveur de la protection du patrimoine culturel en cas de conflit international.

11. Les arts vivants et leur contribution au développement humain et à la cohésion sociale

Le premier volet de cette stratégie portera sur la promotion des cultures vivantes, en particulier en Afrique et dans le Pacifique, ainsi que l'assistance aux artistes et à leurs réseaux professionnels.

Le deuxième volet de la stratégie consistera dans la préparation de la Conférence mondiale sur l'éducation artistique qui se terminera avec l'adoption d'un plan d'action pour l'éducation artistique formelle et informelle.

12. Associer la croissance économique et la lutte contre la pauvreté par l'artisanat et le design

L'UNESCO continuera de jouer son rôle catalyseur en insistant sur la contribution essentielle que le secteur de l'artisanat doit apporter au développement durable et à l'élimination de la pauvreté. A cet égard, des efforts seront entrepris pour promouvoir la reconnaissance internationale des artisans créateurs et donner aux décideurs des données utiles sur l'impact culturel et socio-économique des activités artisanales. De surcroît, la promotion de produits artisanaux non polluant et le nouveau programme "Bio-Design" contribueront à la viabilité de l'environnement conformément au plan d'action du SMDD et aux Objectifs de développement du Millénaire. L'accent sera mis sur le renforcement des capacités des jeunes et des femmes dans les PMA, essentiellement en Afrique, par le biais de projets pilotes de formation de formateurs en matière de conception de produits et de techniques d'organisation. Des ateliers d'échanges seront prévus entre artisans et jeunes étudiants des instituts de design pour promouvoir les interactions et stimuler la créativité, en utilisant des technologies nouvelles.

Le programme cherchera aussi à promouvoir l'artisanat de qualité et les créations dans le domaine du design par le biais de l'Internet, avec la mise en place d'un portail UNESCO ("Catalogue des catalogues").

13. Industries culturelles et droit d'auteur : politiques et partenariats

La constitution d'un environnement favorable au renforcement et au développement des industries créatrices se poursuivra dans les PMA, les pays en développement et les pays en transition, à partir des résultats des études régionales que l'UNESCO a entreprises sur le sujet. On s'emploiera notamment à faire connaître l'Accord de Florence sur la libre circulation des biens culturels et son Protocole de Nairobi et, en collaboration avec la CNUCED, à participer plus largement au débat international sur les pratiques loyales en matière de commerce de services audiovisuels dans un univers mondialisé. Les objectifs de l'Alliance globale seront poursuivis grâce à la collaboration avec des réseaux de professionnels, des corporations et institutions, par la fourniture d'avis, de compétences et d'une formation, ainsi qu'avec la création de projets opérationnels - "partenariats entre secteur public et secteur privé" - pour le développement des entreprises. La célébration de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur, la désignation de la Capitale mondiale du livre et le projet Livres pour tous stimuleront l'industrie du livre et la lecture. La diversité linguistique et culturelle et l'accès aux oeuvres littéraires seront encouragés par l'*Index Translationum* et le Centre d'information en ligne sur la littérature et la traduction. De même, on continuera de travailler à la liste des oeuvres cinématographiques représentatives avec le Conseil international du cinéma et de la télévision. La formation et l'éducation en matière de droit d'auteur et de droits voisins se poursuivront grâce à la nouvelle version électronique du Bulletin du droit d'auteur et par le biais des chaires de droit d'auteur ; le soutien à la création et aux sociétés de gestion des droits contribuera à la prévention du piratage, notamment par le biais de réunions consultatives avec l'OMPI.

COMMUNICATION ET INFORMATION

L'accès à l'information et au savoir- **Préparer la contribution de l'UNESCO au Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) : la voie de l'Afrique.**

Le mandat de l'UNESCO en matière de communication et d'information

- Promouvoir la libre circulation des idées par le mot et l'image
- Entretenir, enrichir et diffuser le savoir

Principaux objectifs stratégiques du Programme de communication et d'information dans la Stratégie à moyen terme pour 2002-2007

Encourager la libre circulation des idées et l'accès universel à l'information

- Promouvoir l'expression du pluralisme et de la diversité culturelle dans le monde
- Assurer pour tous l'accès aux technologies de l'information et de la communication, en particulier dans le domaine public

Les priorités de l'action de Communication en Afrique - le développement par :

- la promotion de l'accès local
- la liberté d'expression
- les TIC au service de l'éducation de base
- le développement des communications
- la préservation de la diversité

L'accès local

- Médias communautaires, en particulier la radio
- Médiathèques communautaires associant radio communautaire en langues locales et télécentre communautaire public offrant l'accès aux TIC
- Télécentres : téléphone, fax, services audiovisuels, Internet
- Des médiathèques communautaires et des télécentres sont en voie de création dans plusieurs pays d'Afrique, d'ordinaire à partir d'une structure communautaire déjà en place

Liberté d'expression

- Promouvoir la liberté de la presse et la liberté d'expression
- Encourager le développement de médias indépendants et pluralistes
- Séminaire de Windhoek sur des médias pluralistes et indépendants (1991) [Catalyseur de la Journée mondiale de la liberté de la presse, le 3 mai]

Les TIC au service de l'éducation de base

- Formation en matière d'alphabétisation et de postalphabétisation
 - Alphatique (formation en matière d'alphabétisation en français, projet UNESCO/FNUAP au Gabon)
 - Archive de documents en langues africaines (ALMA) (bibliothèque élémentaire pour néo-alphabètes dans les langues d'Afrique de l'Ouest : wolof, peul, mandingue)
- Education de base non formelle
 - Application de formation en mode visuellement interactif dans le domaine de l'assainissement des eaux en milieu rural (Médiathèque de Nakaseke, Ouganda)

Développement de la communication : Programme international pour le développement de la communication (PIDC)

- Depuis 1980, 290 projets nationaux ou régionaux ont été réalisés en Afrique
- 41,5 millions de dollars
- L'accent est mis sur la liberté de la presse, l'indépendance des médias, les médias communautaires, la formation, les agences de presse, les organisations de radio/télévision, la production et la diffusion de programmes.
- Agence panafricaine d'information

La préservation de la diversité en Afrique

- Production de contenus locaux
- Programme Mémoire du monde
 - Projet d'archives sur la traite des esclaves
- Registre de la mémoire du monde (68 inscriptions dans le monde entier)

- Cinq collections en Afrique (Afrique du Sud, Bénin, Maurice, Sénégal, Tanzanie)
- Préservation des bibliothèques et dépôt d'archives
 - Aide aux comités conjoints IFLA/ICA sur la préservation en Afrique

Sommet mondial sur la société de l'information :

Les grands défis

- Remédier à la fracture numérique
- Susciter un consensus international sur des normes et principes
- Assurer la libre circulation des données, informations et connaissances et un accès équitable à celles-ci.

Résultats du SMSI

- **Déclaration** contenant un ensemble de principes et de règles de conduite conçus pour promouvoir une société de l'information plus intégratrice et équitable
- **Plan d'action** formulant des propositions opérationnelles et des mesures concrètes pour que les possibilités qu'offre la société de l'information profitent équitablement à tous.

Calendrier de préparation du SMSI

- Première session du Comité préparatoire (Genève, 1er-5 juillet 2002)

Déterminer le règlement et le cadre du Sommet

- Réunion informelle (Genève, 16-18 septembre 2002)

Examiner les thèmes du Sommet

- Deuxième session du Comité préparatoire (Genève, 17-28 février 2003)

Examiner les projets de documents qui seront présentés au Sommet

- Troisième session du Comité préparatoire (second semestre 2003)

Préparer la Déclaration de principes et le Plan d'action

Les préparatifs à l'UNESCO

- But : susciter un consensus sur les quatre principes jugés essentiels pour l'instauration de sociétés du savoir équitables : égalité d'accès à l'éducation, accès universel à l'information (du domaine public), liberté d'expression, diversité culturelle.
- Mobilisation de la société civile
 - Réunions d'ONG à Paris (France), en février et avril 2002
 - Société civile africaine, Bamako (Mali), mai 2002
 - Communauté des archives, Beijing (Chine), mai 2002
 - Forum en ligne pour les ONG et la société civile sur le site Web de l'UNESCO, décembre 2002 - janvier 2003

Préparatifs à l'UNESCO

- Mobilisation des Etats membres

Europe : Mayence (Allemagne), juin 2002 + Paris (France), novembre 2002

Amérique latine et Caraïbes : Forum sur l'Amérique latine et les Caraïbes dans la société de l'information, Rio de Janeiro (Brésil) septembre 2002, et Bavaro (République dominicaine), janvier 2003

Asie-Pacifique : Conférence préparatoire régionale pour l'Asie, Tokyo (Japon), janvier 2003

Afrique : Conférence préparatoire pour l'Afrique, Bamako (Mali), mai 2002

- Encourager le débat

Publications de l'UNESCO sur le SMSI plus forums en ligne

- Prendre en compte les quatre principes essentiels pour l'édification de sociétés du savoir équitables
- Propositions de l'UNESCO relatives à la Déclaration de principes et au Plan d'action (décembre)

La voix de l'Afrique au SMSI : associer la société civile africaine

Consultation UNESCO/ONG à la Conférence préparatoire de Bamako, 28-30 mai 2002

Le document final de la conférence préparatoire appelle notamment à :

- étudier et promouvoir des solutions pertinentes adaptées à l'environnement en ce qui concerne les TIC, en particulier dans les zones rurales ;

- élaborer des propositions concrètes d'utilisation des TIC dans l'éducation et la formation en Afrique ;
- promouvoir le multilinguisme et la diversité culturelle ;
- promouvoir la liberté d'expression et l'accès protégé à l'information.

Liaison avec le NEPAD

- Accès des Africains aux TIC
- Développer les ressources humaines en matière de TIC
- Préparer l'Afrique à l'environnement électronique
- Elaborer des logiciels à contenu local

VI. DIFFUSION, COMPRÉHENSION DU NEPAD

L'UNESCO poursuit la diffusion des priorités du NEPAD pour une bonne appropriation. À cet égard, l'Organisation tirera avantage de son important réseau (Commissions nationales, ONG) et continuera de faire des études prospectives, de mener une réflexion et une analyse, d'organiser des conférences afin de contribuer à une meilleure compréhension du NEPAD en donnant ainsi des éléments plus précis sur les mesures prises par l'Organisation et ses partenaires en faveur du NEPAD.

Il convient de rappeler que les Commissions nationales, en tant que composantes de l'UNESCO, ont en effet un rôle important à jouer dans la conceptualisation, la mise en œuvre et la diffusion des programmes de l'UNESCO. Les efforts continueront à leur permettre d'assumer pleinement leur rôle d'organes de consultation, de liaison, d'information, d'évaluation et d'exécution du programme, tout en développant leur champ d'action pour inclure la recherche de financement et la mobilisation de nouveaux partenariats. L'UNESCO est l'une des seules institutions du système des Nations Unies à bénéficier de ce vaste et important "relais".

Outre les Commissions nationales, l'UNESCO poursuit l'expansion de son réseau d'organisations non gouvernementales en Afrique par le biais du travail en réseau, l'affiliation aux ONG internationales, les forums/coalitions d'ONG nationales, etc.. À ce propos, l'Organisation a récemment organisé une consultation des ONG africaines sur "**Le renforcement des ONG africaines pour une intervention effective dans le programme d'éducation pour tous et les activités en Afrique**", tenue au Malawi du 30 septembre au 3 octobre 2002.

Un accent particulier est mis sur la coopération avec les Parlementaires africains, en tant que relais essentiel entre la société civile et les gouvernements. À cet égard, l'UNESCO a pris part à la réunion des Parlementaires à l'occasion du SMDD "Le rôle des Parlements pour assurer la mise en œuvre et la responsabilité" (29-30 août 2002).

VIII. CONCLUSION

L'UNESCO, en tant qu'Organisation intergouvernementale travaillant au service de ses Etats membres, est institutionnellement tenue d'accompagner les objectifs de développement élaborés par leurs soins et prête toute son attention aux cadres établis à cet égard aux niveaux régional et sous-régional. En tant que cadre de développement à long terme, le NEPAD convient particulièrement à une étroite coopération avec l'UNESCO dans ses domaines de compétence qui ont, eux-mêmes, nécessairement un caractère de long terme.

Dans le cadre de la priorité assignée à l'Afrique dans le programme et le budget de l'Organisation, le NEPAD procure un nouveau cadre et des possibilités qui n'échapperont pas à l'UNESCO en vue de répondre aux besoins et aux priorités exprimés par les Africains eux-mêmes pour le développement de leur continent.

L'introduction de stratégies régionales dans les modalités stratégiques et les programmes de l'Organisation est un moyen supplémentaire de s'assurer que les objectifs du développement africain se reflètent pleinement dans les activités des programmes de l'UNESCO. La structure revitalisée et rationalisée des Bureaux hors siège en Afrique est la clé de l'opérationnalisation de cette approche, en partenariat avec les autorités nationales, les instances régionales et sous-régionales, et les autres partenaires de développement, y compris les ONG. La coordination nécessaire avec d'autres agences du système des Nations Unies, et notamment avec la CEA, sera assurée dans ce contexte.